

2024

RAPPORT BUDGET PRIMITIF DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



WWW.ISERE.FR



SOMMAIRE

4 LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- 4 UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL ENCORE DÉGRADÉ
- 4 LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
- 6 LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES
- 7 SECTION DE FONCTIONNEMENT
- 9 SECTION D'INVESTISSEMENT
- 11 AUTRES AJUSTEMENTS
- 12 LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU DÉPARTEMENT

14 BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- 14 ENFANCE ET FAMILLE
- 15 COHÉSION SOCIALE
- 16 SANTÉ PUBLIQUE
- 17 PERSONNES ÂGÉES
- 18 PERSONNES HANDICAPÉES

19 BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

- 19 AGRICULTURE
- 20 FORÊT ET FILIÈRE BOIS
- 21 EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION
- 22 ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- 23 MONTAGNE
- 24 EAU
- 25 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

26 BUDGET EN FAVEUR DES MOBILITÉS, DE L'HABITAT, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- 26 ROUTES
- 27 TRANSPORTS
- 28 LOGEMENT
- 29 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- 30 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

31 BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- 31 ÉDUCATION
- 32 JEUNESSE ET SPORTS

33 BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 33 CULTURE ET CITOYENNETÉ
- 34 COOPÉRATION INTERNATIONALE

35 BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- 35 SÉCURITÉ
- 36 RESSOURCES HUMAINES
- 37 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 38 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Une économie iséroise résiliente

Au 1^{er} trimestre 2023 par rapport à la même période en 2022 :

- croissance des chiffres d'affaires de + 7,8 %
- investissement des entreprises : + 17 %
- hausse des emplois salariés, taux de chômage de 5,7 % et nombre de demandeurs d'emplois en baisse (- 0,6 %)

Ce que prévoit le Projet de loi de finances pour 2024 (PLF 2024)

Taux d'évolution annuelle du produit de TVA nationale

- + 3,7 % par rapport à la TVA définitive 2022
- + 4,5 % par rapport à la TVA révisée 2023

Croissance

- + 1 % en 2023
- + 1,4 % en 2024

Inflation

- + 2,6 % en 2024 contre + 4,9 % en 2023

Le Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 - 2027 (PLPFP 2023 2027)

Définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027.

Acte le retour du déficit sous la barre des 3 % du PIB et la réduction de la dette à 108,1 % à l'horizon 2027.

Prévoit la contribution des collectivités à l'effort de maîtrise de la dépense publique et au redressement des comptes publics avec un objectif de progression annuelle de leurs dépenses réelles de fonctionnement inférieure de 0,5 % à l'inflation.

Tout comme les précédents, le budget 2024 va permettre la mise en œuvre du projet politique porté par la majorité pour le Département. Il traduit les grandes orientations réaffirmées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du mois de novembre et intègre les moyens de mener des projets ambitieux et des actions volontaristes dans l'ensemble des politiques publiques départementales.

La prévention et la transversalité sont au cœur des actions conduites en matière de solidarité. Les différents schémas et plans qui encadrent et guident les actions départementales poursuivront leur mise en œuvre avec l'objectif pour 2024 d'un Schéma départemental des solidarités. Cette stratégie globale constituera un socle commun pour l'ensemble des politiques sociales que nous portons afin de répondre aux nouveaux besoins sociaux et médico-sociaux et anticiper ainsi l'évolution des risques qui y sont liés.

Le Département est aussi garant des solidarités territoriales. Il agit pour et aux côtés des territoires pour permettre leur adaptation et favoriser la qualité de vie des Isérois. À ce titre, il soutient et accompagne les transitions énergétique, numérique, alimentaire ou encore environnementale. Il participe et porte des actions en matière de culture, mobilités et défend ainsi l'attractivité de son territoire.

En s'appuyant sur une vision toujours résolument tournée vers l'avenir, le Département renouvelle son engagement et sa volonté d'agir avec un budget qui vise à répondre aux grands enjeux de demain.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL ENCORE DÉGRADÉ

La construction du budget 2024 s'inscrit dans le contexte d'une fin d'année 2023 marquée par une **croissance faible** et une **inflation encore élevée** (4 % en octobre 2023). La surveillance de ces indicateurs est essentielle. En effet, une **transformation progressive de la physionomie des finances départementales** est à l'œuvre depuis quelques années. Elle se traduit par une **disparition de nos leviers fiscaux** et une **dépendance accrue de notre budget**

au contexte socio-économique national.

Depuis la perte du foncier bâti en 2021 et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) en 2023, les **fractions de TVA « compensatoires » représentent désormais plus de 30 % de nos recettes de fonctionnement**. Ces changements qui rendent le budget départemental particulièrement sensible à la conjoncture nationale et non plus locale doivent nécessairement être pris en compte.

Le budget primitif (BP) 2024 est impacté par **des prix qui restent élevés** notamment en matière énergétique et alimentaire, **des dépenses d'action sociale qui poursuivent leur progression, la croissance de la masse salariale**, en partie sous l'effet des décisions nationales. À cela, s'ajoutent **une chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** et un **net ralentissement du dynamisme de la TVA**, après une année 2022 particulièrement favorable.

Dans ce contexte, la gestion responsable de notre collectivité depuis de nombreuses années et les choix budgétaires éclairés qui ont été faits, offrent au Département une santé financière robuste qui lui permettront de soutenir budgétairement ses actions en 2024.

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le BP 2024 du Département de l'Isère s'inscrit dans un contexte budgétaire caractérisé par :

- **Les effets des décisions nationales en matière de pouvoir d'achat et des tarifs encore élevés notamment dans l'énergie** La **politique ressources humaines (RH)**, devenue en 2023 le poste principal de nos dépenses, **augmente de 2,8 %**. Les prévisions budgétaires prennent en compte **l'impact pérenne des mesures nationales de revalorisation salariale décidées en 2023** (revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 %, mesures spécifiques ciblant les bas salaires, élargissement de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)...) et intègrent les **effets prévisibles de plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements pour 2024** (attribution à tous de 5 points

d'indice, primes en faveur du pouvoir d'achat...).

L'inflation généralisée que nous subissons impacte, par ailleurs, encore fortement notre collectivité qui doit ainsi faire face à l'évolution de ses charges de fonctionnement. La politique bâtiments intègre, à ce titre, la hausse du prix de l'électricité (+ 20 % de BP à BP) et du gaz (+ 50 % de BP à BP).

Dans cette période inflationniste, le Département se doit aussi, dans l'exercice de ses compétences et plus particulièrement au travers de ses interventions en matière de solidarité, d'accompagner les plus fragiles, eux-mêmes directement concernés par la baisse de leur pouvoir d'achat.

• **Des dépenses sociales qui augmentent très fortement**

En tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département de l'Isère ne déroge pas à la situation nationale et fait face depuis plusieurs années à une **majoration importante de ses dépenses sociales**.

Depuis 2012 les dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités progressent fortement (+ 29,3 % de BP à BP). **Elles s'élèvent en 2024 à**

713,1 M€, soit plus de 57 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2024, la hausse est particulièrement marquée pour la politique enfance (+ 17,37 M€, soit + 10,9 %) qui intègre l'impact en année pleine des mesures salariales applicables aux établissements et services sociaux et la hausse du flux des arrivées des Mineurs non accompagnés (MNA). La politique personnes handicapées (PH) enregistre, elle aussi, une forte augmentation (+ 12 M€, soit + 6,49 %), notamment en raison du nombre plus important de bénéficiaires. Sur la politique cohésion sociale, si le nombre d'allocataires RSA est en stagnation, le montant moyen du RSA augmente. Ce qui porte la prévision d'allocation à 132,45 M€.

La responsabilité du Département en matière d'allocations individuelles se traduit plus particulièrement par la part importante qu'elles représentent au sein de nos dépenses sociales. **En 2024, avec un montant de 338,93 M€ les AIS (allocations individuelles de solidarité) représentent plus de 47 % des dépenses de solidarité.**

Depuis 2012 leur montant a globalement très fortement augmenté (+ 53 %). Ces évolutions se répartissent de la manière suivante :

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Évolution 2012/2024
APA	100,04	101,90	105,00	114,51	114,91	124,07	125,59	129,6	137,07	139,62	145,82	140,89	143,88	44 %
PCH	30,29	32,69	37,05	40,01	40,49	40,65	42,68	47,97	48,90	52,04	52,38	57,62	62,6	107 %
RSA	91,40	101,01	120,00	129,00	140,5	137,63	139,00	134,53	129,5	142,03	131,67	131,25	132,45	45 %
Somme	221,73	235,60	262,05	283,52	295,89	302,35	307,27	312,10	315,47	333,69	329,88	329,75	338,93	53 %

• **Des dotations de l'État figées ou en baisse**

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et au vu du pacte de stabilité, la perte globale de recettes de 2014 à 2023 s'élève, en montant cumulé, à 617,8 M€ représentant une baisse de 30 %.

Concernant les autres dotations, la dotation générale de décentralisation (DGD) et la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) sont stables, le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) progresse, quant à lui, légèrement.

• **La nouvelle physionomie des recettes fiscales départementales - une dépendance accrue à la conjoncture nationale**

Les réformes fiscales successives ont conduit à la disparition de la taxe d'habitation, puis de la part départementale du produit du foncier bâti et enfin de la CVAE, toutes compensées par le reversement d'une fraction de la TVA nationale. Ces réformes ont progressivement fait disparaître les leviers fiscaux départementaux, ont considérablement affaibli le lien entre les Départements et les ménages et les entreprises et rendu les recettes

départementales particulièrement sensibles à la conjoncture économique nationale.

La forte corrélation qui existe entre l'évolution du produit de TVA et l'évolution de l'inflation, de la consommation des ménages et du PIB pousse donc à une surveillance renforcée de ces indicateurs.

Au BP 2024, **les fractions de TVA compensatoires qui remplacent désormais TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) et CVAE représentent 425,95 M€.** Il s'agit d'une prévision prudente et réaliste tenant compte de la prévision actualisée de TVA nationale 2023 à laquelle est appliquée le taux d'inflation prévu au PLF 2024.

La TSCA (taxe spéciale sur les conventions d'assurances), pour laquelle un fort dynamisme est constaté, est évaluée à 227,55 M€ en prenant l'hypothèse d'une majoration de 3 % du montant prévisionnel 2023.

La prévision de recette de DMTO est, quant à elle, budgétée à hauteur de 207 M€, soit une baisse de 23 M€ (- 10 %) par rapport au BP 2023 et tient compte du ralentissement du marché de l'immobilier constaté depuis plusieurs mois et directement lié au contexte inflationniste et à la forte hausse des taux d'intérêt.

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Au-delà de l'indispensable prise en compte du contexte socio-économique, le BP 2024, au travers des différentes politiques départementales conduites, traduit les ambitions portées par la majorité pour le Département et les engagements pris auprès de ses publics et partenaires.

Ainsi, la politique éducation marque la progression vers l'objectif d'une alimentation 100 % locale ou bio. La politique sécurité marque le soutien accru du Département au service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS 38), par la pérennisation de l'augmentation de sa contribution à hauteur de 60,78 M€ et la création d'une autorisation de programme de 20 M€ pour l'accompagner dans la mise en œuvre de

son Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2024-2027. Ce budget permet également de renforcer les interventions en faveur du développement culturel, de la lecture publique et de la valorisation du patrimoine avec une hausse de plus de 8 % de la politique culture.

Notre capacité d'autofinancement est stable de BP à BP et s'établit à 150,55 M€.

Elle permet de couvrir nos opérations patrimoniales évaluées à 133,98 M€, principalement nos charges d'amortissement (148,45 M€) et de financer une partie de nos investissements.

En 2024, **le niveau des dépenses d'investissement reste élevé (394,69 M€)** et reflète à la fois la continuité de la dynamique impulsée par la collectivité et aussi la prise en compte de l'avancement des opérations ou du lancement des projets.

En matière culturelle, plusieurs chantiers monteront en puissance, le Musée de Vienne, la restauration du Palais du Parlement et la construction du pôle de conservation muséal. Sur la politique routes, l'accent sera mis sur les travaux de modernisation du réseau et les aménagements en faveur des cycles. Au titre de la solidarité territoriale, le lancement d'un nouveau dispositif (AP - autorisation de programme - à hauteur de 50 M€) permettra d'accompagner plus particulièrement les EPCI.

Le budget du Département comprend un budget principal et 4 budgets annexes (Cuisines centrales, Laboratoire vétérinaire, Boutiques des musées, Aménagement numérique) et son équilibre fait apparaître les soldes financiers suivants :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	DÉPENSES
1 391 653 K€	1 241 106 K€
	150 547 K€

INVESTISSEMENT

RECETTES	DÉPENSES
75 726 K€	394 693 K€
EMPRUNT :	
168 420 K€	
150 547 K€	

**LE BUDGET PRIMITIF POUR 2024 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)
SE PRÉSENTE COMME SUIT :**

Budget principal	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	458 619 373,34	376 203 692,34	82 415 681,00	458 619 373,34	227 293 832,32	231 325 541,02
Section de fonctionnement	1 401 284 750,92	1 242 811 057,90	158 473 693,02	1 401 284 750,92	1 391 720 917,92	9 563 833,00
Total	1 859 904 124,26	1 619 014 750,24	240 889 374,02	1 859 904 124,26	1 619 014 750,24	240 889 374,02

Budgets annexes	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	42 683 211,00	37 356 909,00	5 326 302,00	42 683 211,00	35 720 000,00	6 963 211,00
Section de fonctionnement	26 135 581,00	19 172 370,00	6 963 211,00	26 135 581,00	20 809 279,00	5 326 302,00
Total	68 818 792,00	56 529 279,00	12 289 513,00	68 818 792,00	56 529 279,00	12 289 513,00

Budget consolidé	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	501 302 584,34	413 560 601,34	87 741 983,00	501 302 584,34	263 013 832,32	238 288 752,02
Section de fonctionnement	1 427 420 331,92	1 261 983 427,90	165 436 904,02	1 427 420 331,92	1 412 530 196,92	14 890 135,00
Total	1 928 722 916,26	1 675 544 029,24	253 178 887,02	1 928 722 916,26	1 675 544 029,24	253 178 887,02

Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 261 983 427,90 € et à 1 241 106 097,90 € hors doubles comptes. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 413 560 601,34 € et à 394 692 918,02 € hors doubles comptes, soit 359 768 156,02 € hors dette.

	BP 2024
Budget total consolidé en dépenses	1 675 544 029,24
<i>Hors doubles comptes</i>	1 635 799 015,92
Budget total consolidé en recettes	1 675 544 029,24
<i>Hors doubles comptes</i>	1 635 799 015,92
Dépenses d'investissement	413 560 601,34
<i>Hors doubles comptes</i>	394 692 918,02
Dépenses de fonctionnement	1 261 983 427,90
<i>Hors doubles comptes</i>	1 241 106 097,90
Recettes d'investissement	263 013 832,32
<i>Hors doubles comptes</i>	244 146 149,00
Recettes de fonctionnement	1 412 530 196,92
<i>Hors doubles comptes</i>	1 391 652 866,92

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 391 652 866,92 €.

1.1. LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant prévisionnel de la DGF pour 2024 est de 162,91 M€. Elle est composée de la dotation forfaitaire (90,09 M€), de la dotation de compensation (54,78 M€) et de la dotation de péréquation urbaine (18,04 M€).

LES AUTRES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Pour 2024, le montant de la dotation générale de décentralisation est stable et s'établit à 6,16 M€.

L'inscription du fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses de fonctionnement (sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie) est prévue à hauteur de 1,10 M€.

1.2. LA FISCALITE DIRECTE COMPENSÉE (« PANIER FISCAL »)

Les Départements sont bénéficiaires de différentes recettes transférées par l'État suite aux réformes successives de la fiscalité locale. Depuis 2021, le Département ne dispose plus de pouvoir de taux sur ce « panier fiscal ».

Le « panier » de recettes fiscales du Département est estimé pour 2024 à 681,65 M€ (détail en annexe) et est composé de :

TVA COMPENSATOIRE

En conséquence des réformes successives de la fiscalité locale, les Départements ne perçoivent plus la TFPB et la CVAE, toutes deux remplacées par une fraction de TVA reversée par l'État. Pour 2024, **331,41 M€ sont attendus en compensation de la TFPB et 94,54 M€ viendront compenser la perte de CVAE.**

AUTRE FISCALITÉ COMPENSÉE

Les recettes correspondant à la fiscalité directe compensée sont prévues à hauteur de 255,70 M€. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 139,95 M€ de part complémentaire de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA),
- 38,69 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),
- 35,44 M€ de fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),
- 15,84 M€ correspondant au transfert des frais de gestion de la TFPB, de l'État aux Départements,
- 12,75 M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER),
- 7,91 M€ de part complémentaire sur les droits de mutation et de publicité foncière (DMTO), comprise dans la prévision globale de DMTO,
- 5,13 M€ de dotation pour transfert de compensations d'exonérations.

1.3. LA FISCALITÉ LIÉE AUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCE

La fiscalité transférée retrace les compensations liées aux transferts de compétences de l'acte II.

La recette attendue de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour compenser le transfert de la gestion du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 61,03 M€. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est, quant à lui, prévu pour 2024 à hauteur de 5,55 M€.

La recette attendue de taxe sur les conventions d'assurances, pour compenser les autres transferts de compétence, s'élève à 87,6 M€, laquelle est complétée par un montant de 12,23 M€ de part complémentaire de TICPE.

1.4. LA FISCALITÉ INDIRECTE

Elle est principalement constituée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dont l'inscription pour 2024 est prévue à hauteur de 207 M€ et inclut la part versée par l'État au titre de la fiscalité transférée. La fiscalité indirecte inclut par ailleurs, la taxe sur l'électricité pour un montant de 15,5 M€, la taxe de séjour à hauteur de 400 000 € et la taxe sur l'énergie hydraulique évaluée à 200 000 €.

1.5. LA FISCALITÉ AFFECTÉE

La recette inscrite en 2024, pour la taxe d'aménagement (TA) est évaluée à 16,57 M€. Celle pour la taxe sur les remontées mécaniques (TDRM) est inscrite à hauteur de 2 M€.

1.6. LES RECETTES DANS LE DOMAINE SOCIAL

Les recettes dans le domaine social sont évaluées à 109,52 M€.

Au titre des compétences portées par le Département, les dotations CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) sont de 85,29 M€. Les versements les plus significatifs sont les suivants :

- fonds de financement de l'APA (allocation APA) : 47,00 M€
- fonds de financement du handicap (allocation PCH) : 18,00 M€
- dotation au titre de la MDPHI : 1,60 M€

Hors dotations versées par la CNSA les recettes perçues dans le cadre de remboursement ou participation aux dépenses d'aide sociale s'élèvent à 24,23 M€ dont 15,95 M€ au titre des recouvrements sur bénéficiaires.

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (hors mouvements entre budgets) s'établissent pour ce budget à 1 241 106 097,90 €.

2.1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les dépenses à caractère général s'élèvent à **97 861 988,90 €**, soit une hausse de **+ 8,03 %**. Cette augmentation est à relier au contexte inflationniste actuel et concerne principalement :

- les frais de fonctionnement de l'administration générale : 25 656 616 €
- le fonctionnement et l'entretien du réseau départemental : 14 676 800 €
- le fonctionnement des lignes de transport : 15 498 600 €
- les frais de fonctionnement des structures culturelles : 6 424 120 €
- l'entretien des bâtiments (hors culture et enseignement) : 1 522 000 €
- la maintenance des collèges : 1 388 000 €

2.2. LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnels s'élèvent à **260 971 000 €** représentant une hausse de **3,58 %**. Ils prennent en compte l'ensemble des personnels départementaux, y compris ceux ayant opté pour le cadre départemental et ceux comptabilisés dans l'action sociale, y compris les assistants familiaux.

2.3. LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Dans le cadre de la mise en œuvre des lois NOTRe et MAPTAM, la compensation des charges transférées à la Métropole s'élève à 18 040 829 € et celle versée à la Région est à hauteur de 10 421 572 €.

2.4. L'AIDE SOCIALE

Hors charges à caractère général, charges exceptionnelles et frais de personnel, ce secteur représente **684 702 473 € (+ 4,71 % par rapport au BP23)**. Il convient de mentionner plus particulièrement :

- l'aide à l'enfance : 142 552 745 € (+ 11,57 %)
- l'aide aux personnes âgées : 194 043 522 € (+ 1,17 %)
 - dont allocation APA : 143 884 000 € (+ 2,13 %)
- l'aide aux personnes handicapées : 195 999 421 € (+ 6,51 %)
 - dont allocation PCH : 62 600 000 € (+ 8,65 %)

- le RSA et les charges d'insertion :

140 267 166 € (+ 1,10 %)

- dont allocation RSA : 132 445 286 € (+ 0,91 %)

2.5. LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés pour accompagner les communes et les structures associatives dans les domaines sportif, culturel ou social s'élèvent à **42 914 870 €** (hors subventions versées aux budgets annexes), soit une augmentation **13,34 %** par rapport au BP 2023. Hors 2021, qui avait été marquée par une hausse particulièrement importante liée à l'accompagnement exceptionnel du Département de ses partenaires face au prolongement de la crise, ces crédits 2024 représentent le volume le plus important des 5 dernières années.

2.6. LA PARTICIPATION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ISÈRE (SDIS)

La participation du Département s'élève pour 2024 à **60 780 000 €**.

2.7. LES FONDS DESTINÉS À LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE

Au titre de ces fonds, il convient de relever une inscription de 26 150 000 € en dépenses et de 10 155 000 € en recettes au titre du fonds de péréquation des DMTO.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **75 726 149 €** (hors dette et hors mouvements entre budgets), soit - 12,34 % par rapport au BP 2023.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. **L'estimation pour 2024 est de 25 000 000 €.**

La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 5 440 677 €.

La volonté du Département de maîtriser le recours à l'emprunt reste constante.

Pour 2024, la prévision d'emprunt s'établit à 168 420 000 €. Elle augmente de 10,87 % par rapport au BP23 et permet à l'Isère de rester parmi les Départements les moins endettés.

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (hors OCLT et mouvements entre budgets) **s'élèvent à 394 692 918,02 €.**

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT

Les dépenses d'investissement direct (maîtrise d'ouvrage départementale), **s'élèvent à 217 600 156,77 €** pour 2024 et concernent principalement :

- les collèges : 72 258 652,25 €
- la voirie départementale : 89 437 105,36 €
- l'aménagement numérique : 6 239 221,68 €
- les bâtiments départementaux : 11 175 114,73 €
- la culture : 16 872 490,00 €
- les transports : 3 444 297,75 €

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'ÉQUIPEMENT

- Les concours financiers que le Département apporte aux communes, intercommunalités et autres investisseurs publics et privés pour le financement d'opérations d'équipement s'élèvent à **97 702 269,25 €** et comprennent :

- **les subventions d'équipement aux communes et aux structures intercommunales** diminuent de 10,68 % par rapport au BP23 avec un montant de 50 756 761 €. Cette diminution est directement liée aux inscriptions relatives au plan de relance post COVID qui sur 2024, après deux années de réalisation, baissent logiquement. Hors plan de relance, les aides aux communes et structures intercommunales progressent de 19 % et comprennent :
 - 33 000 000 € de dotations départementales et territoriales,
 - 5 000 000 € de crédits de paiement au titre du soutien complémentaire en direction des EPCI et des communes lauréates du dispositif « Action cœur de ville » ;

• **les subventions d'équipement aux autres tiers** sont prévues à hauteur de 46 945 508,25 €, dont notamment :

- 14 003 655 € pour les établissements de personnes âgées et personnes handicapées,
- 6 579 779,50 € pour l'amélioration du réseau routier,
- 5 880 532,75 € pour le secteur de l'éducation,
- 3 980 000 € pour le programme hydraulique et risques naturels hors TA,
- 2 322 000 € en faveur des agriculteurs et les organismes agricoles hors TA,
- 3 514 309 € dédiés au logement social.

- La participation du Département au remboursement de la dette du SMMAG pour 15 750 000 €.

- Les participations au titre des délégations de service public pour 27 125 000 € dont :

- 26 250 000 € pour l'aménagement numérique,
- 875 000 € pour le transport aérien.

ANNUITÉ DE LA DETTE DÉPARTEMENTALE POUR 2024

Au 31 décembre 2022, **le capital restant dû au titre de la dette propre du Département a été arrêté à 447,9 M€**, contre 431,5 M€ fin 2021, soit une hausse de 3,8 %. Le stock de la dette est composé à 100 % d'emprunts bancaires classiques. Les contrats de crédit d'ouverture à long terme (OCLT) n'ont pas été mobilisés en 2022.

Le Département de l'Isère reste l'un des Départements les moins endettés de France. Au 31 décembre 2022, **son taux d'endettement est de 31,3 %** alors que la moyenne des Départements de la même strate est bien supérieure (47,68 %). **Sa capacité de désendettement est, par ailleurs, de 1,6 an** contre 3,09 ans en moyenne pour les Départements de la même strate.

Les prévisions budgétaires inscrites au BP 2024 sont les suivantes :

- Dette classique : 36 100 814 €
dont remboursement en capital : 30 258 095 €
dont intérêts : 5 842 719 €
- Ouverture de crédit long terme : 4 666 667 €
- Total : 40 767 481 €

AUTRES AJUSTEMENTS

1. TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA), EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

La recette inscrite en 2024, pour la taxe d'aménagement, est évaluée à 16 570 000 €. Elle permet de financer les dépenses suivantes :

Politiques	BP 2024		
	Investissement	Fonctionnement	Total
08 - Jeunesse et sports	150 000,00	259 600,00	409 600,00
09 - Routes	100 000,00	957 600,00	1 057 600,00
11 - Logement	-	1 920 000,00	1 920 000,00
15 - Eau	611 000,00	473 000,00	1 084 000,00
16 - Agriculture	280 000,00	462 500,00	742 500,00
17 - Forêt filière bois	100 000,00	62 000,00	162 000,00
20 - Environnement et développement durable	3 139 300,00	4 066 500,00	7 205 800,00
23 - Attractivité et tourisme	500 000,00	380 000,00	880 000,00
24 - Culture et citoyenneté	20 000,00	136 500,00	156 500,00
29 - Coopération internationale	-	20 000,00	20 000,00
31 - Ressources humaines	-	2 610 000,00	2 610 000,00
33 - Bâtiments départementaux	-	22 000,00	22 000,00
34 - Finances	-	100 000,00	100 000,00
38 - Montagne	-	200 000,00	200 000,00
Total :	4 900 300,00	11 669 700,00	16 570 000,00

2. CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISION

Au budget 2024 une provision pour les créances irrécouvrables est constituée pour un montant de 162 338 €.

Lors de la DM2 de 2013 une provision pour risques au titre de la cotisation à la CNP de 447 380 € avait été constituée. Cette provision a fait l'objet de 2 reprises partielles : en DM2 de 2015 pour 250 000 € et au BP 2017 pour 97 380 €. Le dossier étant soldé, il convient de reprendre le solde de la provision, soit 100 000 €.

Lors de l'assemblée départementale du 12 avril 2019, une provision a été constituée dans le cadre de la vente par le Département au profit de la SPL SAGES (tènement immobilier mis à disposition de l'École supérieure du professorat et de l'éducation) visant à faire face au risque

de résolution de la vente, provision prévue à l'acte notarié. La vente ayant eu lieu, il convient de reprendre la provision dans sa totalité, soit 780 808,92 €.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU DÉPARTEMENT

1. PAR CHAPITRE

Le budget du Département est voté au niveau du chapitre budgétaire.

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024
Dépenses		
Investissement		413 560 601,34
018	RSA	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	69 770 445,32
20	Immobilisations incorporelles	17 199 020,00
204	Subventions d'équipement versées	97 502 269,25
21	Immobilisations corporelles	25 272 100,00
23	Immobilisations en cours	175 129 036,77
26	Participations et créances rattachées à des participations	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	27 407 730,00
458115	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat passerelle de la VV63	80 000,00
458117	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat réseaux ENEDIS RD 1075 St-Maurice-en-Trièves	300 000,00
458118	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat réseaux Orange RD 1075 St-Maurice-en-Trièves	150 000,00
458119	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat enrobés itinéraire provisoire de la VV63	540 000,00
Fonctionnement		1 261 983 427,90
011	Charges à caractère général	99 064 004,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	246 640 935,00
014	Atténuations de produits	39 171 572,00
016	APA	155 784 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	150 997 166,00
65	Autres charges de gestion courante	560 567 595,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	779 000,00
66	Charges financières	5 972 419,00
67	Charges spécifiques et exceptionnelles	798 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 208 536,00
Total Dépenses		1 675 544 029,24
Recettes		
Investissement		263 013 832,32
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 417 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000 000,00
13	Subventions d'investissement	48 186 149,00
16	Emprunts et dettes assimilées	182 419 996,00
27	Autres immobilisations financières	4 974 687,32
458215	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat passerelle de la VV63	16 000,00
Fonctionnement		1 412 530 196,92
013	Atténuations de charges	710 000,00
016	APA	57 297 800,00
017	RSA / Régularisations de RMI	1 300 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 345 806,00
73	Impôts et taxes	487 583 159,00
731	Fiscalité locale	555 020 646,00
74	Dotations et participations	267 979 190,00
75	Autres produits de gestion courante	21 201 727,00
77	Produits exceptionnels	2 211 060,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	880 808,92
Total recettes		1 675 544 029,24

2. PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Le tableau ci-après retrace les moyens consacrés à chaque politique publique en dépenses et recettes réelles :

	BP 2024 Budget principal et budgets annexes	
	Dépenses	Recettes
01 - Enfance et famille	178 164 055,00	831 760,00
02 - Cohésion sociale	149 259 266,00	67 876 775,00
04 - Santé publique	7 063 000,00	4 207 184,00
05 - Personnes âgées	206 535 938,00	72 208 713,00
06 - Personnes handicapées	200 050 421,00	30 974 697,00
07 - Éducation	133 707 512,00	29 585 096,00
08 - Jeunesse et sports	9 703 932,00	0,00
09 - Routes	111 874 784,86	1 567 815,00
10 - Transports	41 678 604,75	472 166,00
11 - Logement	13 282 302,00	1 050 253,00
13 - Aménagement numérique	39 980 120,00	44 590 898,32
14 - Solidarité territoriale	43 936 000,00	330 000,00
15 - Eau	6 464 050,00	820 000,00
16 - Agriculture	9 347 510,00	4 143 600,00
17 - Forêt filière bois	820 000,00	0,00
20 - Environnement et développement durable	11 904 350,00	5 475 200,00
22 - Europe, Développement, Innovation	1 121 000,00	0,00
23 - Attractivité et tourisme	7 727 900,00	646 900,00
24 - Culture et citoyenneté	37 240 760,00	428 810,00
28 - Sécurité	61 400 000,00	0,00
29 - Coopération internationale	562 800,00	260 350,00
31 - Ressources humaines	234 408 600,00	3 131 183,00
33 - Bâtiments départementaux	21 781 151,73	3 022 289,00
32 - Administration générale	31 588 690,00	353 515,00
34 - Finances	112 833 281,90	1 401 459 824,92
38 - Montagne	3 108 000,00	2 107 000,00
Total :	1 675 544 029,24	1 675 544 029,24
Total Hors doubles comptes (*)	1 635 799 015,92	1 635 799 015,92
Remboursements entre budgets	12 944 638,32	12 944 638,32
Subventions d'équilibre	12 800 379,00	12 800 379,00
OCLT	13 999 996,00	13 999 996,00

(*) OCLT, mouvements entre budget principal et les budgets annexes

Dans la suite de ce document une présentation synthétique de chacune de ces politiques permet de préciser les différentes actions qui seront conduites en 2024 par le Département en faveur de l'ensemble de ses publics et partenaires.

Le détail des crédits, créations et mouvements d'AP (autorisation de programme) et AE (autorisation d'engagement) de chaque politique font, quant à eux, l'objet d'une annexe jointe au présent document.

ENFANCE ET FAMILLE

LE CONTEXTE

Le contexte économique contribue à fragiliser les familles et accentue l'augmentation du nombre de prises en charge dans le cadre de la protection de l'enfance. À cela s'ajoutent une augmentation des situations complexes ou de handicap et des difficultés de recrutements de personnels.

Ces constats ont conduit le Département à faire évoluer les dispositifs existants et expérimenter de nouvelles actions.

La suractivité de l'accueil d'urgence, le flux des arrivées de MNA (Mineurs non accompagnés) et les nouvelles mesures salariales (valeur du point, revalorisation du Smic, inflation) ont fortement impacté le budget.

Du fait de l'accroissement des situations de vulnérabilité psychosociale, les missions de PMI (Protection maternelle et infantile) sont recentrées sur la prévention médico-sociale précoce et le soutien à la parentalité.

CHIFFRES CLÉS

Prises en charge des MNA : + 42 % entre janvier 2023 et décembre 2023

Prises en charge des enfants pupilles de l'État : + 48 % entre 2020 et 2022

En 2022 : 20 951 enfants de moins de 6 ans suivis par la PMI, soit 44 622 actes de médecins et puéricultrices

302 familles suivies par les services d'aide à domicile (TISF et AVS)

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Protection de l'enfance :

- le Département développera le chantier engagé sur **l'évolution des dispositifs d'hébergement sur de petites unités pour répondre aux besoins des enfants** (Les Tisserands, Les Guillemottes, Orsac, Lieux de vie),

- il assurera son soutien à la présence de personnels pour **assurer une prise en charge de qualité** au regard de l'augmentation du temps de présence des enfants sur les structures et de la problématique de recrutement de personnels formés et diplômés,

- le Département accentuera son engagement dans la **poursuite de la prise en charge des MNA** au vu du contexte international,

- deux projets aboutiront en 2024 :
 • création d'un **lieu d'accueil de loisirs spécialisé** dans le cadre du droit au répit des assistants familiaux,
 • **refonte des lieux d'exercice de droit de visite** afin d'assurer une équité d'accès sur l'ensemble du département et une réduction des temps de trajet pour les enfants et les assistants familiaux.

Santé mère-enfant :

- le Département confortera son soutien aux interventions de prévention médico-sociale précoce en direction des femmes enceintes et des enfants et poursuivra les actions menées dans le cadre de la convention départementale prévention et protection de l'enfance signée avec l'État et l'ARS (Agence régionale de santé) en septembre 2022. À cet effet, un budget de 1 831 145 € est prévu.

Accompagnement à domicile et soutien parental :

- le Département garantira les moyens et outils d'intervention auprès des familles en favorisant les compétences et ressources parentales pour un budget de 687 000 €.

Assistants familiaux :

- la stratégie ressources humaines 2024 pour la politique enfance famille prend en compte les mesures et réformes touchant la rémunération des assistants familiaux. Ainsi, les dépenses 2024 intègrent les **effets des évolutions réglementaires** : hausses successives du SMIC de 4 % en 2023, indemnités de maintien de salaire au départ d'un enfant, évaluation systématique des sujétions liées à l'accueil des enfants. Cette stratégie intègre également une hausse des crédits de frais de déplacement et le déploiement du dispositif de formation d'analyse des pratiques professionnelles et supervision à l'accueil familial.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
177 230 555 €	933 500 €
RÉCETTES	RÉCETTES
831 760 €	-

COHÉSION SOCIALE

LE CONTEXTE

Le contexte socio-économique inflationniste a eu un impact important sur les ménages précarisés et aura nécessairement des conséquences lors des années à venir.

Les services du Département continuent, tout comme les associations caritatives, d'être fortement sollicités et le nombre de familles ayant recours à l'aide alimentaire continue de progresser.

Le nombre de foyers allocataires RSA (Revenu de solidarité active) poursuit sa tendance à la baisse, notamment avec un passage sous la barre symbolique des 21 000 foyers allocataires. Pour autant, et malgré ce contexte, nombre de situations continuent à être fragiles et il est important de poursuivre nos efforts sur l'accès aux droits et l'autonomie financière des personnes les plus fragilisées.

Par ailleurs, la part des jeunes de 16-29 ans sans emploi, ni formation, demeure relativement élevée.

Enfin, les données iséroises concernant les faits de violences conjugales et intrafamiliales sont en constante augmentation.

CHIFFRES CLÉS

78 300 ménages ont été reçus par la polyvalence de secteur en 2022 (source Département)
20 992 foyers allocataires RSA en juillet 2023

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Le Département, chef de file de l'action sociale, intervient au plus près des Isérois de par son organisation territorialisée et son inscription dans le réseau local.

L'année 2024 vise à **déployer le développement des actions du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDI-E) 2023-2027**, lequel tend à renforcer la place centrale de l'emploi dans la politique d'insertion et l'autonomie des personnes. Il s'agit aussi de **développer le plan d'actions de l'Action sociale renouvelée** qui a pour objectif de renforcer l'accès aux droits et le pouvoir d'agir des personnes tout en soutenant l'évolution des pratiques des professionnels pour s'adapter aux besoins. Sera aussi intensifiée la **mise en œuvre de la politique départementale de prévention des violences conjugales et intra familiales**.

La politique cohésion sociale regroupe celle de l'action sociale, de l'insertion vers l'emploi tout en croisant celle de la citoyenneté. Cette dernière s'appuie notamment sur l'animation des démarches de réciprocité. Le soutien au bénévolat associatif d'une part et aux pratiques des professionnels d'autre part sera un objectif important poursuivi en 2024. Pour les jeunes, elle repose sur l'accueil de volontaires en service civique et aussi le développement du mentorat auprès des collégiens. Enfin, la laïcité et la prévention de la radicalisation seront animées au sein des 13 territoires départementaux par les réseaux locaux de prévention.

Ainsi, avec un **budget de 149 259 266 €**, la politique de cohésion sociale se déploiera principalement via :

- le **soutien des actions de solidarité** (acquisition de locaux pour accueillir les activités de la Banque alimentaire de l'Isère, accueils de jour, épiceries sociales...) mises en œuvre par les partenaires- associatifs ou institutionnels – (5 680 000 €),

- **l'accompagnement des jeunes** dans leurs démarches d'insertion avec le financement du Fonds d'aide aux jeunes, de foyers de jeunes travailleurs, d'actions collectives

favorisant leur insertion sociale et professionnelle (810 000 €),

- la promotion pour l'engagement citoyen des jeunes et des habitants, la prévention de la radicalisation avec la poursuite de la formation des équipes, le développement d'actions de réciprocité (150 000 €),

- le financement de l'accompagnement social global délégué (953 900 €) de certains publics spécifiques et de mesures d'accompagnement social personnalisé (437 000 €),

- le **financement de l'allocation RSA** (132 500 286 €),

- la déclinaison du PDI-E (5 963 880 €) via les appels à projets lancés autour de 14 fiches actions regroupées autour de 4 axes majeurs : agir sur et pour un emploi accessible à tous, garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés, assurer le juste droit / droits et devoirs, soutenir les pratiques professionnelles des référents et les modes de faire transversaux,

- le financement des contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand et les contrats à durée déterminée d'insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion (2 003 000 €),

- le renforcement de la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales et interfamiliales ainsi que le déploiement des actions de prévention (264 000 €),

- l'impulsion et la coordination de projets locaux au titre des Conférences territoriales de solidarité (CTS), instances locales d'animation et de consolidation des politiques sociales (390 000 €).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
144 109 266 €	5 150 000 €
RECETTES	RECETTES
67 876 775 €	-

SANTÉ PUBLIQUE

LE CONTEXTE

Le contexte 2023 laisse apparaître une forte hausse de l'activité en santé publique du Département, liée à l'augmentation des consultations CEGIDD (lutte contre les infections sexuellement transmissibles), aux actions et traitements spécifiques au VIH ainsi qu'au nombre d'enquêtes concernant les cas de tuberculose.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne contre les papillomavirus, le Département renforce encore son action et concourt à la vaccination dans les collèges.

Enfin, l'offre médicale demeure toujours sous tension : le dispositif Isère Médecins, élargi à Isère Santé, poursuit son développement avec notamment l'élargissement des aides aux dentistes et Infirmiers en pratiques avancées (IPA).

CHIFFRES CLÉS

L'activité en santé publique a ainsi poursuivi sa progression :
18 000 consultations médicales dont 6 500 de dépistage et 1 900 de traitement préexposition
3 200 radiographies pulmonaires, 100 cas de tuberculose suivis et 2 300 consultations de prévention au titre du CLAT (lutte contre la tuberculose)
47 103 vaccins ont été mis à disposition pour les services de PMI et les centres de vaccinations.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

En Isère, la politique départementale volontariste en faveur de la santé publique se traduit par la **structuration de l'offre de soins** avec l'évolution du dispositif Isère médecins vers **Isère santé**, la **promotion de la vaccination** et l'**amélioration de la couverture vaccinale**, la prévention des infections sexuellement transmissibles, le maintien d'une **veille sanitaire** notamment pour les cas de tuberculose et de prévention des cancers, les actions de prévention délocalisées ainsi que l'implication au sein de différents réseaux de santé.

Le Département porte les activités du CLAT et du CeGIDD, habilitées et financées par l'État via l'Agence régionale de santé.

Avec un budget 2024 à hauteur de 7 063 000 €, le Département compte consolider ses interventions sur l'ensemble du territoire, accentuer ses actions auprès des personnes les moins bien protégées ou les plus à risques (populations en situation précaire, ou/et éloignées du soin, jeunes, saisonniers) tout en développant ses actions de prévention, notamment via la campagne de vaccination contre les papillomavirus dans les collèges.

Ses interventions s'articulent via :

- le renforcement et la structuration de l'offre de soins (2 654 000 €) dont **1 151 000 € dédiés aux bourses d'études et de projets professionnels** étendus aux Infirmiers en pratiques avancées (IPA) et dentistes, 430 000 € (dont 250 000 € en dotation départementale) pour la création de Maison de santé pluridisciplinaire permettant d'amplifier l'installation de nouveaux médecins sur les secteurs les plus en tension et de favoriser l'exercice coordonné et **1 000 000 € afin de soutenir le projet de rénovation du Centre hospitalier universitaire**,

- le développement d'actions de prévention et d'éducation sanitaire et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (934 000 €) en apportant son soutien à des associations,

- le déploiement d'actions de lutte contre la tuberculose et la prévention des maladies professionnelles respiratoires (209 000 €) au titre de l'activité du CLAT. En septembre 2024, un **camion de radiologie** sera livré afin de déployer des actions d'« aller vers » et assurer des interventions hors-murs avec l'unité mobile. Ce camion pourra également être mutualisé pour des actions liées à d'autres services du Département,

- le financement des actions de prévention par l'information, le dépistage gratuit et anonyme, le traitement des IST (Infections sexuellement transmissibles) et le suivi des traitements VIH au titre de l'activité du CeGIDD (724 000 €),

- le financement de l'offre de vaccination gratuite dans ses services et dans les centres de vaccination partenaires (2 357 000 €). Le Département met à disposition gratuitement les vaccins obligatoires et recommandés pour l'ensemble des centres de vaccination et participe à la campagne nationale de vaccination notamment en faveur des jeunes (HPV-Papillomavirus / prévention cancer de l'utérus),

- le financement du registre du cancer (185 000 €), outil épidémiologique de collecte des données liées au cancer dans le département de l'Isère, partenaire privilégié depuis plusieurs années.

Le Département assurera aussi la mise en place de centres de santé, visant le salariat de médecins assurant des activités de médecins généralistes.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
5 588 000 €	1 475 000 €
RECETTES	RECETTES
4 207 184 €	-

PERSONNES ÂGÉES

LE CONTEXTE

La tendance à l'accroissement du vieillissement de la population se confirme, avec un nombre de personnes de plus de 60 ans qui augmenterait de **24 % d'ici à 2030**. **L'indice de vieillissement est particulièrement élevé** sur la moitié du département, avec une proportion importante de personnes âgées seules à leur domicile et des **enjeux forts liés au maintien à domicile, à la diversification et modularité de l'offre, à l'adaptation du logement et du cadre de vie.**

CHIFFRES CLÉS

Dans ce contexte, l'augmentation des bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) se poursuit. En 2023, **29 615 bénéficiaires de l'APA** dont 72 % des bénéficiaires « APA domicile » et 28 % « APA établissement ».

Le **taux de grande dépendance** en Isère est de **19 %**, chiffre en augmentation depuis 2010. En termes de projection, **4 800 seniors dépendants** en plus d'ici 2030. L'offre territoriale se compose de **124 SAAD** (Services d'aide et d'accompagnement à domicile), **40 Résidences autonomie**, **6 petites unités de vie** et **107 établissements**.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Le budget présenté au titre de la politique personnes âgées s'élève à près de **195 000 000 €** en dépenses de fonctionnement pour 2024 dont près de 91 000 000 € pour les établissements et plus de **64 500 000 €** pour les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) au titre de l'APA.

Le Département accroît son soutien financier avec des **taux directeurs en hausse et une revalorisation de la valeur « point GIR »**. Ces évolutions représentent en termes d'impacts financiers : **plus de 3 000 000 € en faveur des établissements** (incluant la dépendance et l'hébergement) **et plus de 600 000 € en faveur du domicile**. Ce secteur, pour les SAAD, a déjà fait l'objet de plusieurs mesures de revalorisation sur 2023.

Sur le domicile (SAAD), des soutiens financiers de près d'**1 000 000 €** sont également apportés pour la mise en place d'actions telles que l'AQVT, le tutorat et l'analyse de la pratique, la mise en œuvre de logiciels de planification, ... et ainsi permettre une **réponse plus adaptée, qualitative et préventive** en direction des personnes âgées et en situation de handicap.

Le budget consacré à l'**APA domicile (94 500 000 €)** est en augmentation. Cette dernière s'explique par une hausse marquante de la dépendance sur le département combinée à une progression du nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, le Département impulse une **politique volontariste dans l'adaptation et la transformation de l'offre médico-sociale**, axe inscrit dans le schéma autonomie de 2022-2026. Des moyens sont ainsi dédiés au titre des **CPOM** (2 160 000 €) ainsi qu'en faveur de mesures nouvelles, avec la création de places en Résidence autonomie (100 000 €), la reconduction de la dotation forfaitaire pour la création d'unités personnes handicapées âgées (40 000 €) et d'unités géronto-psychiatriques (40 000 €).

Le dispositif de l'**accueil familial** en Isère reste une **préoccupation majeure** pour le Département (**1 350 000 €**) qui soutient sa promotion et ses évolutions dans le but de favoriser le maintien à domicile et l'alternative à la prise en charge en établissement.

Les aides au titre de « **l'adaptation du logement** » continuent leur progression avec un budget de **800 000 €**.

Enfin, le Département initie une politique en faveur de **démarches innovantes** et de **transformation** tant en budget de fonctionnement qu'en investissement avec : l'habitat inclusif (**850 000 €** en fonctionnement et **150 000 €** en investissement), le développement de la e-technologie et de la prévention, l'AMI transformation (**4 200 000 €**), les projets en faveur de l'attractivité des métiers, etc.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
194 770 522 €	11 765 416 €
RECETTES	RECETTES
72 208 713 €	-

PERSONNES HANDICAPÉES

LE CONTEXTE

Quelque **7,6 millions** de personnes de plus de 15 ans, soit 14,1 % de la population française, sont en situation de handicap et 9,3 millions se déclarent aidants.

En Isère, on note une augmentation de 56 % des demandes en 10 ans. La **PCH - Prestation de compensation du handicap - « domicile »** est majoritaire, avec plus de 80 % des bénéficiaires.

La **PCH parentalité évolue** depuis le 1^{er} janvier 2023 : nouveaux **forfaits**, élargissement des publics (personnes atteintes d'un handicap mental, cognitif, psychique...).

Des **enjeux forts sont exprimés sur les enfants en situation de handicap** au regard des difficultés d'accès à la fois aux démarches de diagnostic et à l'offre d'accompagnement ou d'accueil. La pression augmente sur les réponses aux problématiques de santé mentale.

CHIFFRES CLÉS

En France, parmi les personnes en situation de handicap, 50 % ont plus de 50 ans et 9 % ont moins de 20 ans.

En Isère, on dénombre **8 429 bénéficiaires de la PCH**. La PCH « adulte » a plus que doublé depuis 2015, la PCH « enfant » a été multipliée par plus de 4 en 10 ans.

Plus de **90 000 demandes MDPH ont été déposées** en 2023 (+ 6 %). **L'Isère : un des 15 premiers départements en volume de demande.**

L'offre territoriale s'appuie sur **4 SAVS, 2 SAMSAH, 124 SAAD, 47 Foyers PH et 17 SAJ.**

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Le budget présenté au titre de la politique personnes handicapées s'élève à près de **197 000 000 €** en dépenses de fonctionnement pour 2024 dont **107 300 000 €** pour les établissements et plus de **37 000 000 €** pour le Domicile (SAAD, SAJ, SAVS).

Le Département accroît son soutien financier avec des **taux directeurs en hausse**. Ces évolutions représentent en termes d'impacts financiers : **plus de 2 500 000 € en faveur des établissements et près de 400 000 € en faveur du domicile**. Ce secteur, pour les SAAD, a déjà fait l'objet de plusieurs mesures de revalorisation sur 2023. Dépenses auxquelles s'ajoute le coût supplémentaire lié au SEGUR soit **4 360 000 €**.

Par ailleurs, le financement de moyens nouveaux (**200 000 €**), qui se poursuivra sur 2024 est venu renforcer les équipes des **SAVS**. Un travail mené avec les associations a permis de revisiter le découpage territorial pour une meilleure cohérence et d'élaborer un **référentiel d'intervention** prenant en compte l'évolution des différents rôles des personnels éducatifs.

Le Département propose une **politique volontariste dans l'adaptation et la transformation de l'offre médico-sociale**, axe inscrit dans le schéma autonomie de 2022-2026. Des moyens sont ainsi dédiés au titre des **CPOM (1 200 000 €)** et dans le cadre de l'investissement pour des projets d'**habitats diversifiés** afin de répondre de la façon la plus adaptée et pertinente **aux besoins des personnes en situation de handicap**.

Le dispositif de **l'accueil familial** en Isère reste une **préoccupation majeure** pour le Département (**1 050 000 €**) qui soutient sa promotion et ses évolutions dans le but de favoriser le maintien à domicile et l'alternative à la prise en charge en établissement.

Le budget consacré à la **PCH continue sa progression (59 000 000 €)** avec la mise en place de **nouveaux droits** tels que la PCH parentalité, les **forfaits surdycécité**, l'accès à l'aide humaine aux personnes atteintes d'un handicap mental, cognitif, psychique ou d'un trouble du neurodéveloppement.

Enfin, le Département développe sa politique en faveur de **démarches innovantes** et de **transformation** tant en budget de fonctionnement qu'en investissement avec : l'Habitat inclusif, le projet de Résidence autonomie « PHV », le développement de la e-technologie et de la prévention, l'AMI transformation (**2 100 000 €**), les projets en faveur de l'attractivité des métiers, etc.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
196 950 421 €	3 100 000 €
RECETTES	RECETTES
30 974 697 €	-

LE CONTEXTE

En 2024, le Département pourra pleinement intervenir au titre des différents dispositifs européens (FEADER notamment) et régionaux voire en dehors si nécessaire, dans un cadre réglementaire national renouvelé (régimes notifiés ou exemptés de notification).

L'Isère bénéficie d'un fort bassin de consommation de proximité où la demande en produits alimentaires locaux dans les circuits courts, peine à se maintenir dans le contexte inflationniste. Grâce à son travail de mutualisation commerciale, le Pôle agroalimentaire conquiert des parts de marché en grande et moyenne distribution ainsi que dans les magasins de proximité.

CHIFFRES CLÉS

Le territoire de l'Isère est composé à 36 % de surfaces agricoles.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a baissé de 23 %, sans impact sur les productions végétales, mais avec une diminution du cheptel, en particulier de vaches laitières.

Sur 2017-2021, 385 ha/an en moyenne, de surfaces agricoles ont été artificialisées, en baisse par rapport à la période précédente.

La marque IS HERE rassemble plus de 180 producteurs (agriculteurs et artisans) pour plus de 1 800 produits référencés.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

L'ensemble des actions portées par le Département pour conforter une offre territoriale agricole et agroalimentaire de qualité, lui a permis d'obtenir en 2021 **le label national Projet alimentaire territorial (PAT)** de niveau 2. Les crédits 2024 de la politique agriculture contribueront au déploiement de son programme d'actions, en lien avec le projet 100 % local ou bio dans les repas des collégiens.

Au sein du Pôle agroalimentaire, le Département poursuivra son engagement dans **la structuration des filières de proximité**, afin de mettre à disposition des consommateurs isérois des produits locaux, de qualité, garantissant une juste rémunération des agriculteurs. Ainsi, 200,8 K€ permettront de développer la marque IS HERE et de soutenir l'association Pôle agroalimentaire.

Pour **conforter la politique agricole départementale** conformément au schéma régional (SRDEII), une enveloppe de 1 425 850 € est proposée pour les subventions de fonctionnement aux organismes agricoles, orientées sur le développement d'une offre de produits vendus en circuits de proximité dans des conditions sanitaires sûres, sur la sécurisation des productions dans le cadre d'une gestion durable des ressources, sur la valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement, l'amélioration des conditions de travail, le renouvellement des exploitations et la solidarité envers les agriculteurs en difficultés.

Le Département poursuivra son **soutien aux investissements** pour les agriculteurs, les collectifs (dont les porteurs de projet de méthaniseurs agricoles), les industries agroalimentaires, à hauteur de 2,19 M€ dans le cadre renouvelé du programme régional FEADER 2023-2027, placé sous l'autorité de gestion de la Région.

Le Département apportera une participation de 520 K€ au **SYMAA** (Syndicat Mixte Alpes Abattages) soutenant ainsi le fonctionnement du syndicat, les investissements de

requalification des abattoirs du Fontanil, de rénovation de la station de pré-traitement des eaux usées, ainsi que la mise en place d'une unité de surgélation de viande hachée.

Dans la politique d'aménagement foncier rural, les périmètres de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) devraient être finalisés sur les communes du Grésivaudan, de la Métropole grenobloise et de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère ayant confirmé leur engagement.

Le Département pilote le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) Grand-Sud-Isère et souhaite cofinancer les mesures à enjeu de biodiversité (MAEC) sur l'ensemble des PAEC isérois. Le cadre réglementaire défini par l'État ne l'a pas permis en 2023, sauf sur le soutien à l'animation et la réalisation des diagnostics. Un cadre réglementaire renouvelé étant prévu pour 2024, des crédits à hauteur de 250 K€ pour les contrats et de 75 K€ pour l'animation ont été inscrits.

Le **laboratoire vétérinaire**, qui joue un rôle essentiel à la fois pour la santé animale et pour la sécurité alimentaire, fonctionne grâce à une subvention d'équilibre du budget principal de 1 613 800 € et des recettes propres d'analyses et de prestations évaluées à 750 K€. 50 K€ seront consacrés à l'achat de matériels.

En 2024, le Département poursuivra le déploiement du dispositif en faveur du **maillage vétérinaire en zone rurale Isère Vêto** (80 K€), notamment en direction des étudiants stagiaires.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
6 693 510 €	2 654 000 €
RECETTES	RECETTES
4 143 600 €	-

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

LE CONTEXTE

Les forêts représentent des puits à carbone contribuant à atténuer le changement climatique. Mais elles en souffrent aussi : dépérissement, attaques d'insectes, incendies... En 2024, le Département devrait activer son dispositif d'aide pour repérer et éliminer les bois scolytés sur les communes concernées par un arrêté préfectoral.

Les entreprises de transformation subissent une fluctuation du cours du bois au niveau européen et la concurrence chinoise pour l'approvisionnement en bois locaux.

La promotion du bois local, au travers de la certification bois des Alpes et de l'AOC bois de Chartreuse, permet de mieux valoriser la ressource en garantissant une récolte forestière durable.

CHIFFRES CLÉS

L'Isère est composée à 38 % de forêts, majoritairement situées en montagne et composées à parts égales de feuillus (plutôt en plaine) et de résineux (plutôt en montagne).

La forêt a progressé de 13 000 ha au cours des 10 dernières années, soit + 4 %, conséquence de la déprise agricole.

En 2023, année de lancement du programme régional FEADER 2023-2027, 14 projets d'entreprises de la filière ont été soutenus.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Le Département a lancé un ambitieux projet de plantations « **Un arbre, un habitant en Isère** » doté d'une enveloppe de 14 M€ d'ici 2028, qui repose en grande partie sur l'axe forestier, avec 1 million d'arbres prévus en régénération et plantations nouvelles, avec une diversité d'essences adaptées au changement climatique. Les crédits sont inscrits au titre de la politique environnement et développement durable.

L'effort budgétaire du Département en faveur de la valorisation du bois local en bois d'œuvre dans le cadre d'une gestion durable des forêts sera maintenu.

Une enveloppe de 490 K€ est dédiée :

- aux **aides aux investissements en forêt** (acquisition de forêts par les communes et EPCI, travaux sylvicoles, routes forestières, récolte par câble) permettant d'améliorer la mobilisation de la ressource,

- aux **aides aux investissements des entreprises** de tous les maillons de la filière pour accroître leur compétitivité et la valeur ajoutée du matériau bois.

Ces aides aux entreprises s'inscrivent majoritairement dans le programme régional FEADER 2023-2027, placé sous l'autorité de gestion de la Région, ainsi que dans le cadre réglementaire national renouvelé.

Pour assurer une meilleure valorisation du bois local, le Département consacre en fonctionnement 330 K€ de soutien aux organismes de la filière (Fibois, ONF, CRPF, association des communes forestières...) et aux collectivités porteuses de chartes forestières de territoire, en faveur de la mobilisation du bois, de la gestion collective de la forêt privée, de la promotion de la construction bois.

Enfin, les crédits sollicités permettront au Département de poursuivre également son action sur la sécurisation des points d'insertion des dessertes forestières sur les routes départementales, sur la gestion forestière durable des espaces naturels sensibles (ENS), sur la sensibilisation des collégiens aux métiers du bois, ainsi que sur la promotion du bois construction.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
330 000 €	490 000 €
RECETTES	RECETTES
-	-

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

LE CONTEXTE

Le territoire isérois se structure autour de quatre sous-ensembles territoriaux (nord, centre, sud Isère et aire urbaine grenobloise) qui se distinguent par leurs caractéristiques géographiques, leurs moteurs de développement et leurs dynamiques à l'œuvre.

L'Isère est un territoire avec une identité industrielle forte, il dispose d'une offre économique diversifiée avec des différences entre les territoires.

Les mutations en cours engendrent des risques vis-à-vis de l'emploi peu qualifié, au regard de la désindustrialisation et font apparaître des filières émergentes à fort potentiel de croissance : numérique, technologies « vertes », énergie, technologies de santé.

Prenant en compte ces évolutions, le Département agit avec les acteurs socio-professionnels pour le maintien des emplois et des savoir-faire, sur les métiers en tension, sur l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA.

CHIFFRES CLÉS

Ouverture de **21** tiers-lieux
1,4 M€ de financement européen pour la rénovation énergétique du collège de Pont-Evêque (mobilisés pour la politique éducation)

225 conventions de stage de découverte d'entreprise à destination des jeunes

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Le Département de l'Isère, par la mise en œuvre de ses politiques publiques, est un **acteur économique majeur du territoire**. Son important budget d'investissement réparti entre les projets qu'il conduit en maîtrise d'ouvrage directe et le soutien financier qu'il apporte notamment aux collectivités locales, contribuent au dynamisme économique.

C'est également par le **lien qu'il a établi avec les organismes socio-professionnels**, qu'il développe des projets et des actions en cohérence avec ses politiques et en faveur de ses publics cibles. Les partenariats établis avec la chambre des métiers, les chambres de commerce et d'industrie (Grenoble et Nord Isère), Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises marquent la **volonté de développer des actions ancrées dans les territoires**. Au budget 2024, ce sont 520 K€ qui sont inscrits pour poursuivre ces actions dans des domaines variés comme l'aménagement du territoire, l'insertion des allocataires du RSA, le développement de politiques d'achat responsables, les économies d'énergie...). 50 K€ sont également inscrits en investissement pour soutenir la rénovation des locaux de la Chambre des métiers et de l'artisanat pour mieux répondre à ses besoins.

Enfin, le Département poursuit le soutien qu'il apporte au **développement des Tiers-lieux**. En cohérence avec l'évolution des contextes locaux et l'émergence de nouveaux besoins, le périmètre de l'appel à projet Tiers-lieux évolue et sa durée est prolongée jusqu'en décembre 2024. Ceci doit permettre, notamment, de renforcer la création d'espaces de coworking dans un contexte où le télétravail s'ancre durablement en territoire, d'assurer un maillage cohérent du territoire isérois, de soutenir l'émergence de « Bibliothèques-Tiers-lieux » en milieu rural.

Pour mener à bien ces objectifs, 250 K€ sont inscrits en aides à l'investissement des sites privés (pour mémoire les aides aux communes sont inscrites dans la politique solidarité territoriale) et 300 K€ sont inscrits en fonctionnement permettant de soutenir le réseau de Tiers-lieux et espaces de coworking « COTLICO ».

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
821 000 €	300 000 €
RÉCETTES	RÉCETTES
-	-

ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

LE CONTEXTE

L'Isère est un département qui attire une clientèle touristique de proximité à la recherche d'espaces de nature, d'activités outdoor et d'itinéraires riches d'un patrimoine culturel.

L'activité touristique 2023 a retrouvé le niveau d'avant COVID et nombre d'événements sportifs et culturels dynamisent les villes organisatrices et de proximité.

Le Département s'attache à agir pour un tourisme respectueux de la biodiversité et du cadre de vie des habitants. Aussi de manière à mieux répondre aux transformations sociétales et environnementales, il définit une stratégie d'accompagnement des acteurs du tourisme par la mise en place en 2024, d'un schéma du tourisme et de la montagne et de la nouvelle feuille de route de l'agence Isère attractivité.

CHIFFRES CLÉS

100 000 passagers accueillis par le Petit Train de La Mure depuis sa réouverture en 2021

26 800 emplois directs dans les activités caractéristiques du tourisme

13 grands lacs (Paladru, Monteynard...), îlots de fraîcheur très appréciés en période de fortes chaleurs

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Les **Contrats de performance Alpes ISHERE** (CPAI) de plaine, principal outil de soutien du Département aux collectivités locales pour leurs projets structurants de tourisme, seront dotés pour 2024 de 250 K€ de crédits de paiement issus de la perception de la taxe d'aménagement. Cette enveloppe sera complétée par des crédits issus de la dotation départementale.

Support essentiel de l'offre d'itinérance à destination des touristes comme des habitants, le PDIPR (**Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées**) de l'Isère profitera encore cette année d'un budget de 630 K€, dont 440 K€ pour soutenir les collectivités qui l'entretiennent et l'aménagent, 90 K€ pour en assurer la promotion et 100 K€ pour la mise en œuvre de contrôles terrain destinés à assurer la qualité et la sécurité de ces sentiers.

Les principaux organismes œuvrant en faveur du tourisme, en cohérence avec la politique départementale, pourront être aidés au travers d'une enveloppe de fonctionnement dotée de 220 K€, qui sera répartie en fonction des besoins.

Le **Petit Train de La Mure** bénéficiera quant à lui de 557,5 K€, dont 300 K€ pour permettre le traitement des risques naturels et 75 K€ pour des opérations d'élagage. 150 K€ sont également réservés au délégataire suite au rebasage des tarifs mis en place en 2022.

Le Département soutient le développement d'une offre touristique ambitieuse autour des itinéraires cycles. À ce titre 1,25 M€ sont inscrits pour la réalisation de la **véloroute des 5 Lacs**.

Par ailleurs, en tant qu'actionnaire de la SPL Alpexpo, il soutient la réhabilitation du site afin d'offrir au département un outil de développement de qualité. Conformément à ses engagements, 300 K€ sont inscrits pour soutenir les travaux en cours.

Enfin, 4 M€ seront également alloués à l'**Agence d'attractivité de l'Isère**, pour lui permettre de poursuivre ses actions et la mise en œuvre de sa nouvelle feuille de route et 470 K€ serviront à élaborer, imprimer et distribuer le magazine Alpes ISHERE.

Les recettes sont constituées de l'indemnité EDF de 150 K€, historique et perçue dans le cadre d'un droit sur l'eau (hydroélectricité), de la taxe additionnelle à la taxe de séjour, estimée à 400 K€ et des redevances perçues du concessionnaire dans le cadre de la DSP (Délégation de service public) du Petit Train de La Mure.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
5 367 900 €	2 360 000 €
RECETTES	RECETTES
570 000 €	76 900 €

MONTAGNE

LE CONTEXTE

L'Isère est un département montagnard, réputé pour ses massifs qui concentrent une activité touristique importante dont les contours sont en évolution au regard des attentes des nouvelles clientèles et des transformations climatiques et sociétales.

Prenant en compte ces changements, le Département souhaite redéfinir sa stratégie d'accompagnement des acteurs du tourisme et des territoires. Le schéma du tourisme et de la montagne, initié en 2023, trouvera son aboutissement en 2024.

Il s'agira de contribuer à l'émergence de projets permettant un avenir pérenne, notamment, pour les territoires de moyenne altitude et d'agir pour un cadre de vie préservé et attractif pour ses habitants et les touristes de proximité.

CHIFFRES CLÉS

800 km de pistes de ski de fond sur l'ensemble des massifs isérois

38 000 séances de ski de fond en Isère dans le cadre scolaire

4 500 coureurs sur le trail des passerelles du Monteynard

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Les **Contrats de performance Alpes ISHERE (CPAI) de montagne**, principal outil de soutien du Département aux collectivités locales pour leurs projets structurants en direction du tourisme en montagne, seront dotés pour 2024 de 1,2 M€ de crédits de paiement, issus de la perception de la Taxe départementale sur les remontées mécaniques (TDRM). Une attention particulière sera portée aux stations de moyenne altitude devant accentuer leur virage vers de nouveaux modèles.

Composante essentielle de l'offre d'hébergement en altitude, les refuges sont indispensables à l'itinérance en montagne, qui profite aux touristes comme aux habitants. Afin de mieux répondre aux attentes des usagers et gardiens en termes de confort et d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, le Département proposera, à travers son **dispositif d'aide « refuges »**, une enveloppe de 80 K€ en investissement, destinée à financer ces travaux de rénovation et d'amélioration.

Le Département soutient fortement les activités nordiques (ski de fond, raquettes...) dans le but notamment de développer cette pratique dans le cadre scolaire. À ce titre, 200 K€ sont réservés pour soutenir les communes pour l'entretien des pistes et favoriser la découverte de ces activités par le jeune public.

Acteur majeur des deux Parcs naturels régionaux (PNR) de Chartreuse et du Vercors, constitués en syndicats mixtes, le Département s'acquittera dans ce cadre de ses contributions syndicales, établies à 588 K€.

Les principaux organismes œuvrant en faveur du tourisme en montagne, en cohérence avec la politique départementale, pourront être aidés au travers d'une enveloppe de fonctionnement dotée de 170 K€, qui sera répartie en fonction des besoins.

Enfin, conformément à la loi Ravel, 800 K€ de crédits de fonctionnement sont réservés au reversement de la TDRM pour les communes de Chamrousse et d'Huez.

Les recettes sont constituées de la perception de la TDRM, évaluée à 2 M€ et des échéances 2024 des avances remboursables consenties à la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, ainsi qu'à la Communauté de communes de la Matheysine.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
1 828 000 €	1 280 000 €
RECETTES	RECETTES
2 000 000 €	107 000 €

LE CONTEXTE

Suite à la sécheresse 2022, l'État a établi un plan eau. Ce plan vise notamment à économiser l'eau et à organiser le partage de l'eau. Ce plan renforce également les moyens octroyés à l'Agence de l'eau pour accompagner les acteurs dont les services d'eau et d'assainissement qui portent toujours de nombreux projets d'amélioration de leurs réseaux.

Le transfert des compétences eau potable et assainissement à l'échelon des Communautés de communes se rapproche, il est programmé au 1^{er} janvier 2026.

Les 4 syndicats structurants GEMAPIens isérois poursuivent les études préalables et engagent des travaux de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques.

L'année 2024 sera l'année de la création de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) du bassin versant de l'Isère (Savoie, Hautes-Alpes, Isère, Drôme).

CHIFFRES CLÉS

3 des 4 grands projets d'irrigation collective achevés en 2024

3 contrats intercommunaux eau potable et assainissement cosignés avec l'Agence de l'eau en cours d'achèvement

7 contrats de bassins soutenus par le Département en cours d'achèvement

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Afin d'accompagner les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, habitants) face aux évolutions de la ressource en eau (sécheresse, baisse des débits des cours d'eau et des nappes), le Département poursuit en 2024 son **étude prospective sur la ressource en eau et ses usages**. Cette étude sera conduite en concertation avec les acteurs concernés, tout en veillant à la rigueur scientifique des données communiquées afin d'asseoir la concertation sur les bases les plus objectives possibles. 207 K€ sont prévus en 2024 pour financer cette étude.

Pour accompagner l'achèvement prévu de 3 des 4 **projets d'irrigation collectifs exceptionnels**, 2,03 M€ de crédits de paiement sont prévus. En complément, pour soutenir l'ensemble des projets individuels d'irrigation et les projets collectifs hors projets exceptionnels, 100 K€ sont budgétés. Ces projets sont obligatoirement adossés à des ressources en eau (cours d'eau ou nappes phréatiques) qui ne sont pas en déséquilibre quantitatif.

Pour accompagner les investissements en eau potable et assainissement des communes et des EPCI en zone rurale peu dense, le Département a ouvert en 2022 deux autorisations de programmes 2022-2024 d'un montant total de 15 M€. Ces enveloppes permettront en 2024 de **soutenir les intercommunalités et les communes pour leurs projets d'amélioration de leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement**. Ces aides permettront notamment de mettre à niveau les réseaux avant leur transfert aux communautés de communes.

En complément, l'assistance technique du Département permettra en 2024 d'**aider à l'émergence des projets des communes et EPCI démunis en ingénierie**, ce qui facilitera notamment la réalisation des projets inscrits dans les contrats de solidarité cosignés en 2022 entre le Département, l'Agence de l'eau et les deux Communautés

de communes de la Matheysine et du Trièves. L'assistance technique propose en parallèle un suivi des stations d'épuration rurales en évaluant leurs performances et leurs impacts sur le milieu naturel. Elle conseille également les gestionnaires de ces stations d'épuration, ce qui permet de pérenniser les équipements financés par le Département.

Le **soutien aux 4 syndicats mixtes structurants GEMAPIens** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sera poursuivi sous ses 3 formes : subventions aux projets d'investissement (2,15 M€), participation au fonctionnement (250 K€) et mise à disposition d'une plateforme d'ingénierie constituée de personnels départementaux.

Le SYMBHI poursuit, notamment les travaux sur la Romanche au droit de Bourg-d'Oisans et finalise l'avant-projet des aménagements sur le DRAC (PAPI DRAC) qui sera achevé en 2024. Le SIRRA, le SIAGA et l'Epage de la Bourbe rendent également leurs projets opérationnels.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
1 820 050 €	4 644 000 €
RECETTES	RECETTES
820 000 €	-

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONTEXTE

Un prix de l'énergie en forte hausse.

La stratégie nationale des aires protégées 2030 vise 30 % d'aires protégées (32 % actuellement en Isère) dont 10 % de protection forte (6,84 % actuellement en Isère, contre 3 % en région Auvergne-Rhône-Alpes).

CHIFFRES CLÉS

17 ENS départementaux (2 590 ha maîtrisés, 24 bâtiments), 8 réserves naturelles nationales (4 000 ha en propriété départementale, 11 bâtiments) et 128 ENS locaux (3 773 ha).

31 540 élèves concernés en 2021/2022 et 10 000 personnes inscrites aux animations nature d'été.

28 installations CCR (Contrat chaleur renouvelable) soutenues pour 6 565 MWh validées en 2023 (soit 24 % de l'objectif fixé à 27 826 MWh à terme).

22 projets de communes sont éligibles au bonus de 10 % de subvention pour la réalisation de travaux énergétiques performants.

10 000 conseils téléphoniques pour la rénovation thermique et 400 ménages modestes soutenus financièrement pour réaliser des travaux de performance énergétique.

Projet « 1 arbre 1 habitant en Isère » :

- axe forestier : 64 projets déjà soutenus pour 143 830 arbres (plantations et régénération),
- axe cadre de vie : 67 projets financés, 8 000 arbres à planter,
- axe agricole : lancement en 2023, avec un financement de 6 000 plants.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Dans la continuité des actions des années précédentes, le **budget proposé en faveur de la biodiversité s'élève à 6 159 800 €**.

En fonctionnement, **3 880 500 €** sont consacrés principalement à la **gestion et l'animation des espaces naturels sensibles** (restauration, entretien du patrimoine départemental et communal, bâtiments et équipements nécessaires à la gestion et l'ouverture au public), à l'accueil et la valorisation des sites au travers d'actions de communication, de la campagne d'animation et d'éducation à l'environnement, à l'appel à projets annuel en faveur de la diversité et du vivant pour accompagner des actions menées par les partenaires du Département. Ils comprennent également la participation statutaire à l'Entente interdépartementale de démoustication Rhône-Alpes pour des actions sur les moustiques des marais et le moustique tigre en milieu urbain.

En investissement, plus de **2 279 300 €** sont prévus pour **financer des projets** sur les propriétés départementales ENS, sur les sites ENS des communes et EPCI mais aussi **des actions sur la biodiversité** (mares, atlas biodiversité...) et des porteurs de projets de territoire (charte des étangs, contrats régionaux « trame verte et bleue ») ou encore en faveur des refuges pour animaux.

Au titre des transitions écologiques et énergétiques, l'année 2024 est marquée par la consolidation des actions lancées en 2023 avec :

- pour le projet « Un arbre, un habitant en Isère » 800 K€ inscrits en investissement pour financer des plantations et 136 K€ en fonctionnement pour l'animation du programme,
- pour le **Service public de la performance énergétique de l'habitat** (SPPEH) conclu avec la Région : 1 066 K€ inscrits en dépenses dont 366 K€ au bénéfice de

l'AGEDEN (Association pour une gestion durable de l'énergie) pour l'animation du dispositif et l'accueil de 1^{er} niveau, ainsi que 700 K€ prévus au profit des EPCI pour les conseils personnalisés et plus techniques ; 850 K€ sont inscrits en recettes de la Région et de l'État,

- pour le **déploiement du CCR** : 2 M€ sont inscrits en dépenses pour financer des projets de chaufferie bois, de solaire thermique et de géothermie ; la même somme est prévue en recettes (ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie),

- pour les communes améliorant la performance énergétique de leurs bâtiments : poursuite de la **bonification** de +10 % du taux d'aide du Département pour des projets atteignant - 40 % de consommation après travaux,

- pour poursuivre l'**action de la Foncière environnementale de l'Isère** (FEI), 110 K€ sont prévus afin de financer des actions de renaturation.

Le budget 2024 consacré aux Commissions locales d'information (CLI) sur le risque nucléaire se monte à 44 350 €. Ce budget couvre le fonctionnement nominal des 3 CLI : organisation, animation et comptes rendus de réunions, remboursement des frais aux représentants des CLI de l'Isère, expertises indépendantes, cotisation à l'ANCCLI (Association nationale des comités et commissions locales d'information). L'activité est dimensionnée par les obligations légales et les actions d'optimisation ont déjà été menées lors des précédents exercices.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
5 665 050 €	6 239 300 €
RÉCETTES	RÉCETTES
2 990 200 €	2 485 000 €

ROUTES

LE CONTEXTE

Le contexte économique impacte toujours le coût des prestations et les délais avec des difficultés d'approvisionnement.

Une augmentation significative du niveau d'investissement de 9,5 %, qui profite à l'économie locale, pour la bonne conservation du patrimoine et la sécurisation du réseau.

La déclinaison du plan de transition écologique avec des projets optimisés pour limiter les impacts sur le foncier, la biodiversité et les ressources naturelles, avec un niveau d'exigence croissant de la société et services instructeurs.

Des projets impactés par la loi « zéro artificialisation nette » des sols, dont les modalités restent à préciser.

Un plan vélos ambitieux.

Le transfert de la RN 85 de Laffrey à Corps dans le réseau départemental au 1^{er} janvier 2024 (loi 3DS).

Les effets du dérèglement climatique sur un réseau à adapter pour garantir sécurité et viabilité.

La recherche de solutions innovantes plus vertueuses pour l'environnement ou pour optimiser les activités.

CHIFFRES CLÉS

43 km de route nationale transférés

- 1,6 % accidents en 2022 versus 2021, + 50 % de mortels

40 projets cycles déjà aidés

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

La qualité du réseau routier et sa viabilité restent la priorité pour répondre aux besoins des territoires et assurer la sécurité de tous les usagers, avec le souci permanent de limiter son impact écologique.

Les efforts se poursuivent en particulier pour développer des infrastructures cyclables, intervenir sur le patrimoine chaussées et ouvrages en préventif et sécuriser le réseau face aux risques naturels.

111,87 M€ seront mobilisés pour répondre à ces ambitions.

18 M€ sont consacrés à la viabilité hivernale, l'entretien et l'exploitation avec un maintien du niveau de service malgré le coût de l'énergie. Ils intègrent 3,1 M€ pour le renouvellement du parc de véhicules et matériels pour plus de sécurité et d'efficacité et moins d'émissions. Les mêmes objectifs sont recherchés avec la modernisation des centres d'entretien routier avec un budget alloué de 5,8 M€.

20,5 M€ répondent à des enjeux de sécurisation, dont 1,6 M€ pour le traitement des carrefours, 8 M€ pour gérer les risques naturels et maintenir en état les ouvrages de protection et 6,6 M€ pour les aménagements en faveur des cycles (dont la Belle Via, la passerelle sur A48, la liaison Frontonas-La Verpillière). Des premiers travaux de sécurisation des glissières pour les deux roues seront engagés.

7,9 M€ sont ciblés sur la réparation des ouvrages d'art, suite à une campagne importante d'inspections détaillées pour qu'ils supportent le passage de transports exceptionnels et bois ronds sur certains axes, en lien avec la profession. La surveillance d'ouvrages anciens et supportant un trafic lourd est renforcée.

23 M€ permettront de renouveler les chaussées pour une meilleure adhérence, un confort de conduite et protéger la plateforme routière. L'accent est mis sur

l'utilisation des enrobés tièdes et recyclés et le traitement en place, solutions techniques moins émissives.

Compte tenu de l'avancement des **projets de modernisation et sécurisation d'axes principaux**, 22,3 M€ permettront la poursuite des travaux sur la RD 1075 dans le Trièves, la RD 519 entre Marcilloles et le Rival, la suppression du passage à niveau à Brignoud et d'engager ceux de reconstruction du pont de Brignoud. De plus, 6,3 M€ correspondent aux engagements du Département à accompagner des travaux sur réseau autoroutier indispensable au désengorgement des centres urbains avec l'échangeur du Rondeau en phase travaux et le demi-diffuseur sud de Vienne déclaré d'utilité publique.

La nouvelle autorisation de programme de 2 M€ pour les études permettra d'engager de nouvelles opérations et l'abondement à hauteur de 62,1 M€ au global des autorisations de programmes existantes est nécessaire pour ajuster certaines opérations et en engager de nouvelles sur les différents programmes.

1,57 M€ sont inscrits en recettes dont 800 K€ produit des radars automatiques et 638 K€ de redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
14 787 900 €	97 086 884,86 €
RECETTES	RECETTES
690 203 €	877 612 €

LE CONTEXTE

Un plan d'actions pour les mobilités solidaires qui répond aux obligations de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) et la recherche de plus d'autonomie pour les élèves en situation de handicap.

La volonté d'accompagner les territoires vers une mobilité décarbonée (lois LOM et climat, accélération des énergies renouvelables...), souhait de la société renforcé après la crise sanitaire.

La négociation du volet mobilités du Contrat de plan État Région (CPER), avec un enjeu prégnant pour l'offre ferroviaire.

La reprise de l'activité aéronautique.

Un contexte économique qui reste incertain avec une forte augmentation du coût de l'énergie qui amplifie la fracture sociale.

La déclinaison de la convention partenariale avec le SMMAG (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise).

La convention partenariale avec la Région pour mettre à disposition des outils d'informations voyageurs pour Cars Région et pour l'exploitation de *Transaltitude*.

CHIFFRES CLÉS

1 668 demandes de transport pour les élèves en situation de handicap à fin septembre 2023 et 48 % d'inscriptions en ligne
105 117 titres *Transaltitude* vendus sur la saison 2022/2023
246 000 passagers à l'aéroport sur l'hiver

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Avec un budget de 41,68 M€, **le Département agit au quotidien pour répondre aux besoins de mobilité de tous les Isérois et touristes.** Il veille à apporter des solutions adaptées aux publics vulnérables dont il a la charge, les élèves en situation de handicap, les personnes en perte d'autonomie ou en insertion professionnelle. Il porte une attention particulière aux secteurs ruraux où l'offre de transports en commun est moins développée et en zone urbaine, à travers sa participation au Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) et sa contribution aux études et travaux sur l'étoile ferroviaire grenobloise avec une priorité à la ligne Grenoble-Lyon. Son action s'inscrit dans la transition écologique et dans ce cadre, il porte un projet de photovoltaïque ambitieux sur la plateforme de l'aéroport Grenoble-Alpes-Isère avec la volonté d'être exemplaire sur la production d'énergie verte et pour accompagner la mutation de l'aéronautique avec la création d'une société dédiée.

Membre du SMMAG, le Département rembourse la dette à hauteur de 15,75 M€ annuels, participe au fonctionnement pour les actions choisies et aux projets de pôles d'échanges, d'aires de covoiturage et de cycles. Les crédits sont affectés selon l'échéancier du SMMAG.

Après la crise sanitaire, la reprise de l'activité aéronautique se confirme. 2,3 M€ couvrent la contribution au service public selon les prévisions de vols. Le Département investira 4,08 M€ pour la conservation du patrimoine, la mise aux normes du dispositif de contrôle des bagages, l'achat de matériel et les études et travaux pour la requalification du site nord libéré par l'ENAC, École nationale de l'aviation civile (réhabilitation du bâtiment et renaturation). L'autorisation de programme pour couvrir les travaux d'infrastructures est abondée de 3 M€.

Face aux enjeux de desserte ferroviaire, le Département contribue en 2024 à hauteur de 491 K€ aux études pour l'amélioration de

l'étoile ferroviaire. Les engagements futurs seront définis dans le cadre du CPER mobilités en cours de négociation.

Le Département participe au financement de pôles d'échanges et aires de covoiturage, avec 798 K€ de crédits de paiement pour les opérations portées par le SMMAG.

958 K€ sont dédiés au réseau *Transaltitude* pour la desserte hivernale de 14 stations. À compter de la saison hivernale 2024/2025, le service sera opéré par la Région avec une prise en charge financière du Département. Le cahier des charges du nouveau contrat a été établi après une concertation des acteurs locaux du tourisme.

14,41 M€ sont nécessaires pour le transport des élèves en situation de handicap qui relève du Département. Le nombre d'ayant-droits est croissant et le coût des prestations augmente du fait du prix du carburant. L'expérimentation engagée en 2023 qui consiste à proposer un accompagnement personnalisé pour l'inclusion dans les transports publics se poursuit, tout comme les actions pour faciliter la mobilité des publics cibles du Département.

1,62 M€ couvrent le partenariat public/privé Itinéraire intégrant la centrale de mobilité avec une information multimodale sur tout le territoire et les services Cars Région Isère. Les dépenses liées aux outils mis à disposition de la Région sont entièrement à sa charge (198 K€).

Il est inscrit 472 K€ de recettes pour la redevance domaniale de l'aéroport, la redevance de l'ENAC pour le pôle formation et le remboursement par la Région.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
20 081 100 €	21 597 504,75 €
RECETTES	RECETTES
417 166 €	55 000 €

LOGEMENT

LE CONTEXTE

La hausse des coûts de l'énergie a eu un impact important pour les ménages les plus modestes. Ce contexte inflationniste implique la nécessité de promouvoir l'action pour soutenir ces derniers dans l'accès et le maintien dans le logement. Le PALHDI 2022-2028 (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère) copiloté par l'État et le Département a pour ambition d'accompagner le développement et l'adaptation de l'offre pour les plus fragiles, fluidifier l'accès au logement des publics prioritaires, développer les actions de prévention des expulsions locatives et assurer la coordination des actions de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Par ailleurs, le règlement du FSL (Fonds de solidarité logement) a été adapté au regard de ce contexte.

Enfin, de par la loi climat et résilience, le Département contribue par une politique volontariste à l'éradication des passoires thermiques.

CHIFFRES CLÉS

En 2022, 9 205 aides financières ont été attribuées à plus de 6 000 ménages dans le cadre du FSL

L'Isère compte 87 533 résidences énergivores dont plus de 18 000 classées E, F ou G. (5 958 logements ont été améliorés dans le cadre de l'aide à la pierre depuis 2016)

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

L'engagement du Département en matière de logement se traduit par une politique volontariste forte, répond à des enjeux majeurs et s'inscrit dans un large partenariat.

Le Département intervient via l'accompagnement social et le soutien financier des publics précarisés. Il vise à organiser l'action commune des collectivités afin de contribuer à la résorption de la précarité énergétique avec une entrée « logement » résolument sociale. Il renforce également son action au titre des solidarités territoriales en apportant son ingénierie à des territoires moins expérimentés dans les politiques locales de l'habitat et ce en matière d'observation ou de conseil aux communes et EPCI. Le Département intervient également dans l'amélioration de l'habitat.

La politique logement se déploiera avec un budget de 13 882 302 € (dont 600 000 € en dotation départementale) et une inscription dans le PAHLDI (10 727 739 €).

Le **Fonds de solidarité pour le logement** (6 328 719 €) visera à élargir le public concerné via l'évolution de son règlement intérieur, à donner la priorité à la prévention des expulsions locatives, à faciliter l'accès au logement permettant de recentrer les missions sur l'accompagnement social des publics vulnérables, avec des aides financières directes adaptées à la composition familiale ou indirectes à des associations et appuiera la médiation locative.

Le Département financera de l'ingénierie pour repérer et traiter les situations de mal logement et d'habitat indigne, contribuera à accompagner les propriétaires très modestes du parc privé vers des travaux de rénovation thermique et/ou d'adaptation au vieillissement ou au handicap, via la poursuite du Programme d'intérêt général « mieux habiter et sortir du mal logement » (884 711 €).

Le Département permettra également, via ses aides à la pierre (3 514 309 €), de financer en investissement les opérations de soutien aux logements sociaux, d'aider à la rénovation des logements existants et leur adaptation aux besoins des ménages. Ceci en apportant son soutien aux logements acquis par des associations agréées en maîtrise d'ouvrage d'insertion, financés par des Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et nécessitant des travaux.

Il est prévu de soutenir la participation aux fédérations d'usagers du logement (61 500 €), à l'ADIL - Agence départementale d'information sur le logement (125 000 €) leur permettant d'assurer les missions confiées en appui à la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'habitat, en augmentant le nombre de conseils aux communes (150 000 €) pour leurs projets de rénovation de logements avec une aide à l'investissement en dotation départementale (600 000 €).

Enfin, le partenariat avec le Programme d'urbanisme (2 173 333 €) en faveur du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et de l'Agence d'urbanisme de Grenoble est poursuivi. Le Département marque ainsi sa volonté de **soutenir des outils isérois d'ingénierie à destination des collectivités pour la définition de projets de qualité.**

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
9 732 263 €	3 550 039 €
RECETTES	RECETTES
1 050 253 €	-

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LE CONTEXTE

À travers le Plan France très haut débit, l'État s'était engagé à ce que tout le pays soit couvert en très haut débit (+ de 30 mégabits/s) dès 2022 et en fibre optique à la fin 2025.

Sans la mise en œuvre du réseau d'initiative publique Isère THD porté par le Département, 466 communes seraient restées éloignées de l'accès à la fibre optique, les opérateurs privés ne s'étant engagés que sur les 46 communes les plus denses.

Le réseau qui couvrira toute l'Isère en 2025, 100 % fibre optique, est complété transitoirement par le réseau THD radio départemental, dont l'infrastructure permettra ensuite l'évolution vers les objets connectés et les territoires intelligents.

CHIFFRES CLÉS

Un total de 450 000 sites éligibles à la fibre optique sur 466 communes en 2025

300 000 logements/entreprises raccordables au réseau départemental fibre optique fin 2023 et plus de 130 000 abonnés

99 points hauts mobilisés pour couvrir 87 000 sites en THD radio et permettre l'accès au réseau Lor@ d'objets connectés

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

En 2024, le Département poursuivra ses actions en faveur du déploiement du très haut débit avec un budget dédié de près de 37,4 millions d'euros. Dans le cadre du Plan France très haut débit, l'objectif national est de rendre raccordable à la fibre optique 100 % des particuliers et professionnels pour la fin 2025.

À ce titre, une subvention de 26 250 000 € est prévue pour le délégataire de service public THD 38 au titre des investissements de premier établissement et des raccordements en fibre optique qu'il doit réaliser sur le Réseau d'initiative publique (RIP) « Isère THD ».

En 2024, le délégataire prévoit de déployer 115 000 nouvelles prises de fibre optique et de raccorder 50 000 logements et entreprises supplémentaires.

Parallèlement une enveloppe de 1,10 M€ est proposé au titre du co-enfouissement pour continuer à saisir les opportunités de mutualisations de travaux d'infrastructure ou d'acquisitions de fourreaux avec l'objectif de sécuriser pour l'avenir des boucles du réseau de collecte.

Les recettes attendues de la part des différents financeurs publics (l'État, la Région, les intercommunalités) ainsi que la perception des redevances et des pénalités appliquées au délégataire s'élèvent à 37 410 000 € pour l'année 2024.

Ces recettes permettent de poursuivre le remboursement de l'avance de trésorerie à hauteur de 4,86 M€. Cette avance du budget principal du Département avait été nécessaire au démarrage du projet d'aménagement numérique (pour la réalisation de la partie structurante du réseau fibre notamment).

Dans l'attente du déploiement complet de la fibre, le Département continuera en 2024 à investir dans des technologies alternatives permettant de participer au

mix technologique (fibre optique, ADSL/VDSL, satellites, réseau THD radio) destiné à offrir dès à présent à tous les Isérois une connexion à très haut débit (30 Mégabits/s). À cette fin, le Département de l'Isère complètera son réseau hertzien par la mobilisation de nouveaux points hauts dédiés à la couverture en THD radio et supports du réseau Lor@ d'objets connectés. Cette action, qui dispose d'une enveloppe dédiée de 1 500 000 € pour les besoins du Département, s'inscrit dans le partenariat « Agir ensemble » avec le SDIS 38 (Service départemental d'incendie et de secours), pour lequel un groupement de commandes a été mis en place. La participation du Département au dispositif régional d'aide à l'acquisition par les particuliers des équipements nécessaires à la réception d'Internet à très haut débit via le satellite ou le THD radio sera également reconduite en 2024 (200 000 €) ainsi que la participation du Département au programme de téléphonie mobile zone blanche (8 000 €).

Enfin, le Département engagera, dès 2024, les investissements nécessaires à la création d'un Groupement fermé d'utilisateurs (GFU) avec une enveloppe de 500 000 € destinée à relier en fibre optique les bâtiments publics départementaux et par conséquent, à rationaliser les coûts de télécommunication publics.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
2 623 211 €	37 356 909 €
RECETTES	RECETTES
4 003 211 €	40 587 687,32 €

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

LE CONTEXTE

Le Département participe de manière volontariste aux dynamiques territoriales en accompagnant les communes et intercommunalités face aux nombreux enjeux d'aujourd'hui.

Ses dispositifs d'aides que sont les dotations territoriale et départementale sont régulièrement réinterrogés au regard des besoins spécifiques des territoires et des orientations départementales.

De façon plus ciblée, le Département déploie en 2024 de nouveaux dispositifs en lien avec l'actualité, l'un pour faire face aux dégradations liées aux violences de juin dernier, le « fonds d'urgence », le second, pour répondre au mieux aux besoins liés à la vidéoprotection sur les espaces publics.

Enfin, un soutien aux EPCI et aux actions Cœur de Ville à hauteur de 50 M€ sur la période 2024/2028 conforte le Département dans sa démarche d'accompagnement, au plus près du développement structurant des territoires.

CHIFFRES CLÉS

25 maisons Frances services en Isère

78 % de communes rurales en Isère

36 % des Isérois vivent en milieu rural

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Dans le cadre de sa compétence solidarité territoriale, le Département de l'Isère porte des politiques volontaristes en faveur d'un **aménagement stratégique et équilibré du territoire**. À cette fin, il s'attache à garantir la mise en place de conditions favorables à la concrétisation des projets des collectivités par le développement et le renforcement de son offre d'ingénierie interne (ingénierie financière, cellule logement, architecte du patrimoine...), le soutien significatif des partenaires isérois de l'ingénierie (CAUE, Agence d'urbanisme...) et la structuration de dispositifs de financement en réponse aux besoins locaux.

Par son **engagement dans les différents dispositifs de développement local** comme les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), les dispositifs « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain », il soutient la concrétisation des projets locaux.

Le budget 2024 est le reflet de cet engagement au bénéfice des territoires isérois. Ainsi 43,9 M€ sont inscrits afin d'accompagner les projets d'investissement des collectivités. Ils sont principalement répartis entre :

- la **dotations territoriale à hauteur de 25 M€**. Ce crédit sera ventilé entre les territoires et affectés de manière concertée avec les élus locaux dans le cadre des conférences de territoire,

- la **dotations départementale à hauteur de 8 M€**. Ce crédit sera ventilé lors d'une prochaine commission permanente entre différentes politiques publiques,

- le « Plan de relance 2021 » à hauteur de 3,6 M€ pour solder les derniers dossiers retenus dans le cadre du **Plan école** et les dossiers retenus dans le cadre du **Plan montagne**,

- le « **soutien aux communes** » à hauteur de 2 M€ pour favoriser la réouverture des services publics suite aux violences de juin 2023,

- les « Petites villes de demain » à hauteur de 300 K€ dans le cadre de la gestion déléguée des crédits réservés par la Banque des territoires pour les communes lauréates (cette inscription fait l'objet d'une inscription équivalente en recette),

- le soutien complémentaire en faveur des EPCI et des communes lauréates du dispositif « **Action Cœur de Ville** » se traduit par la création d'une autorisation de programme de 50 M€ et l'inscription de crédits de 5 M€ en 2024. Ce nouveau dispositif est destiné à **mieux accompagner le développement des territoires**.

Enfin, 30 000 € sont inscrits en recette de fonctionnement qui correspondent à la part de financement qu'apporte l'État au fonctionnement de la mission « France service » portée par le Département, pour faciliter l'accès aux services publics des populations qui en sont le plus éloignées.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
21 000 €	43 915 000 €
RECETTES	RECETTES
30 000 €	300 000 €

ÉDUCATION

LE CONTEXTE

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte marqué par une inflation de haut niveau qui perdure (coûts de l'énergie, inflation des matières premières, augmentation des denrées alimentaires, etc.). Pour autant, ce budget se doit d'apporter une réponse adéquate aux enjeux et besoins des usagers et des professionnels qui les accompagnent : qualité d'accueil et bien-être des élèves, accompagnement technique des établissements, améliorations des conditions de travail des agents, etc.

CHIFFRES CLÉS

67 500 élèves scolarisés dans les 119 collèges publics et privés de l'Isère à la rentrée 2023

54 % de produits locaux ou bio utilisés dans les cuisines mutualisées du Département

58 opérations inscrites en 2024 au plan pluriannuel de rénovation des collèges

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Pour le **fonctionnement des collèges**, 14,5 M€ sont mobilisés pour répondre à l'ensemble des besoins en dotations (fonctionnement, petits travaux, EPS, inclusion) à un niveau équivalent à 2023 et tenant compte de l'inflation qui impacte les frais de fonctionnement des établissements.

En matière de restauration scolaire, 12,5 M€ en fonctionnement permettent d'amplifier une **politique ambitieuse en faveur d'une restauration de qualité** (recours accru aux produits locaux ou bio, accompagnement technique des collèges, maintien de la tarification à 2 €, participation aux demi-pensions déléguées). 660 000 € s'ajoutent en investissement pour poursuivre l'équipement des cuisines et répondre aux enjeux précités. Le budget annexe des cuisines mutualisées est doté de 15,2 M€ en dépenses pour développer un service de qualité dans un contexte toujours inflationniste. La subvention d'équilibre est de 9,9 M€.

En faveur du **numérique éducatif**, 585 000 € en fonctionnement et 4,45 M€ en investissement permettent de tenir l'ambition du Département au travers d'infrastructures de qualité (THD, Wifi), d'équipements répondant aux nouveaux usages et à la lutte contre la fracture numérique. À cela s'ajoute une enveloppe spécifique de 1,2 M€ poursuivant les mêmes enjeux pour les collèges, au travers du **dispositif Territoire numérique éducatif** (TNE). Dans le domaine du numérique éducatif, ce dispositif prévoit également un soutien aux communes et EPCI à hauteur de 1,84 M€. En parallèle, une recette de 2,64 M€ est prévue, le TNE étant soutenu par la Banque des territoires.

Pour favoriser des conditions optimales d'accueil des élèves, **44,4 M€ sont mobilisés en investissement au titre des constructions et réhabilitations et 18,32 M€ sont réservés aux travaux de maintenance** (auxquels s'ajoutent 1,4 M€ en fonctionnement). Enfin, 1,55 M€ répondent aux

besoins de mobilier et matériel des collèges. Pour ces bâtiments scolaires, 100 000 € permettront de **finaliser le développement de la salle sur demande**, outil favorisant la mise à disposition des espaces hors temps scolaire pour le secteur associatif local.

Une recette de 5,44 M€ est attendue au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

Pour renforcer les conditions de travail des agents, 1,15 M€ correspondent au besoin de prestations d'entretien commandées auprès des associations d'insertion pour des renforts dans les collèges. 50 000 € consacrés aux itinérantes participent à la professionnalisation des agents.

Pour répondre aux obligations légales et contractuelles du Département en matière de gestion des cités scolaires, 99 000 € sont inscrits en dépenses de fonctionnement et 2,66 M€ en dépenses d'investissement (restructuration de l'Edit à Roussillon essentiellement). En réciproque, une recette est attendue de la Région à hauteur de 455 000 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement.

Concernant les autres établissements d'enseignement, le Département assure la parité des élèves des établissements publics et privés en consacrant aux collèges privés 7,9 M€ pour leur fonctionnement et 1,9 M€ au titre de l'aide à l'investissement. Le Département poursuit également son soutien en faveur des MFR (Maison familiale rurale) à hauteur de 190 000 € en fonctionnement et 900 000 € en investissement.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
53 679 327 €	80 028 185 €
RECETTES	RECETTES
21 147 419 €	8 437 677 €

JEUNESSE ET SPORTS

LE CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département s'attachera en 2024 à continuer à faire évoluer ses dispositifs de soutien au mouvement sportif afin de prendre en compte les évolutions observées et notamment : la multiplication des projets d'investissements sportifs portés par des associations, l'absence de pratique sportive pour un certain nombre de collégiens, la multiplication des événements sportifs majeurs en Isère ou encore la nécessité d'animer un dialogue autour de la cohabitation dans les milieux naturels.

Cette année 2024, sera une année olympique et le Département, au travers de son projet du relais Isère Terre de Jeux 2024, animera de nombreux temps forts au sein des politiques départementales afin d'animer l'esprit olympique en Isère et promouvoir la pratique et les valeurs du sport auprès de tous.

CHIFFRES CLÉS

Près de 44 000 collégiens inscrits à Tattoo Isère pour cette seconde année du dispositif

296 jours d'animations du relais Isère Terre de Jeux à travers les territoires isérois

84 projets soutenus dans le cadre de la nouvelle plateforme Coup de pouces Jeunes Isère (+ 30 %)

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Dans le cadre de sa politique sport et jeunesse, le Département de l'Isère intervient au travers de 4 enjeux majeurs :

- assurer la pratique sportive des collégiens,
- définir une politique sportive en direction des clubs et des événements en identifiant le sport de haut niveau comme un levier essentiel,
- favoriser le développement harmonieux des sports de nature ainsi que leur accès pour tous les publics,
- coordonner les actions départementales à destination d'une jeunesse citoyenne et faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs des différents acteurs.

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département renforcera l'équité territoriale dans son soutien au sport de haut-niveau au travers du nouveau **Contrat d'objectifs sport Isère** qui concernera plus d'une centaine de clubs isérois.

Dans le cadre de sa politique sports de nature, les actions engagées depuis de nombreuses années permettront d'**adopter le nouveau schéma départemental des sports de nature pour la période 2024-2029** qui affirmera la volonté de favoriser le développement harmonieux des sports de nature avec une attention particulière à la biodiversité, aux usages agricoles et pastoraux et à la propriété privée.

Les Jeux de Paris 2024 seront l'occasion de **raviver l'esprit olympique** avec un projet phare : le **relais Isère Terre de Jeux** qui sillonnera toute l'Isère jusqu'à l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Enfin, le déploiement de la politique sport santé auprès de tous les publics, mais également au sein de la collectivité, sera poursuivi avec des évolutions proposées au sein du stand du Département qui chaque année se déplace sur plus d'une centaine d'événements isérois.

Concernant les politiques menées pour la jeunesse iséroise, le Département développera le financement des dispositifs **« Tattoo Isère »** et **« Coup de pouce jeunes Isère »** et le soutien aux partenariats départementaux et territoriaux dans le cadre du plan jeunesse.

À travers Isère collégiens, le Département accompagnera les plus de 770 projets déposés par les établissements scolaires pour un budget total de plus de 2 millions d'euros alloué. Il sera également aux côtés des établissements engagés au sein de la démarche « l'internat pourquoi pas » afin de coconstruire un projet pédagogique et éducatif pour tous les jeunes internes.

Par ailleurs, les actions menées dans le cadre des chantiers éducatifs seront soutenues. En 2022, 726 jeunes ont bénéficié de chantiers éducatifs, ce qui représente 29 136,5 heures de chantiers éducatifs pour 1 354 contrats.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
8 503 932 €	1 200 000 €
RÉCETTES	RÉCETTES
-	-

CULTURE ET CITOYENNETÉ

LE CONTEXTE

Le contexte actuel montre à quel point la culture et l'éducation sont des leviers essentiels pour l'équilibre de la société et le vivre ensemble des Isérois. Le Département, conscient de ces enjeux, persiste dans son soutien affirmé à la culture et au patrimoine en augmentant encore son budget qui bénéficiera à tous. Un effort supplémentaire portera sur le jeune public et l'éducation artistique et culturelle.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 100 manifestations de spectacle vivant, arts visuels et cinéma seront soutenues

Des grands festivals isérois toujours aussi attractifs : Jazz à Vienne (230 000 festivaliers), Festival Berlioz (33 470 festivaliers)

Entre 2019 et 2023 :
+ 7 % d'établissements d'enseignement artistique aidés par le Département soit 76 établissements

Entre 2019 et 2023 : un budget consacré à l'éducation artistique et culturelle dans les collèges en augmentation de 46 %

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

L'année 2024 connaîtra, selon les calendriers prévus, la montée en puissance des 3 chantiers emblématiques du mandat : **Musée d'Histoire de Vienne, restauration du Palais du Parlement** (à terme ouverture au public des salles historiques et du **nouveau Musée de la résistance et de la déportation**), construction du pôle de conservation muséal, mais aussi la livraison de chantiers de rénovation comme la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères et les terrasses du Musée dauphinois. Pour la bonne réalisation de ces grandes opérations, les musées œuvrent au chantier des collections et le service du Musée d'Histoire de Vienne sera créé et étoffé.

Côté programmation, l'année 2024 verra le lancement d'une **nouvelle saison thématique autour du vêtement et de la mode**, mais aussi de **nouvelles expositions originales et porteuses**, expérimentant pour certaines des dispositifs numériques en partie immersifs. Les services seront largement mobilisés pour élargir le registre des offres proposées, qu'elles soient destinées aux Isérois (ressources en ligne actualisées pour les bibliothèques) ou grand public et en particulier le jeune public (visites des musées adaptées, événements extérieurs repensés, partenariats nouveaux sur des temps forts...).

Déjà bien ancrées, les **politiques en faveur de la lecture publique, de l'enseignement artistique, du développement culturel et de la valorisation du patrimoine** se déploieront en ménageant soutien aux réseaux, coordination d'événements ou rencontres professionnelles d'une part et subventions aux initiatives des opérateurs publics et privés d'autre part. Cette politique ambitieuse favorisera les dynamiques sur les territoires au bénéfice des acteurs et des publics et assurera ainsi les bonnes conditions pour maintenir une vitalité artistique et culturelle partout en Isère. L'effort du Département se traduira ainsi par une hausse de l'enveloppe des subventions pour poursuivre, entre autres, son accom-

plissement des équipements de diffusion et consolider les moyens de l'EPCC AIDA (Établissement public de coopération culturelle Arts en Isère Dauphiné Alpes) pour l'accomplissement de ses différentes missions (festival Berlioz et temps festifs, projet de centre culturel de rencontres, dynamisation des partenariats).

Dans ce contexte, le budget 2024 de la direction de la culture, du patrimoine et de la coopération a été élaboré en visant une grande maîtrise des dépenses récurrentes tout en augmentant son budget sur les équipements départementaux (musées, archives départementales, médiathèque départementale) afin de renforcer les activités, notamment la programmation et la médiation.

En investissement, les moyens sollicités sont en hausse afin de prendre en compte la poursuite du plan patrimoine 2022-2024, les besoins sur les grands projets du mandat et un accroissement de l'enveloppe subvention (AP) eu égard à l'avancée des opérations conduites par les communes ou intercommunalités (en particulier sur les aménagements de bibliothèques ou des opérations spécifiques de grande ampleur des collectivités comme la restauration de la Tour Perret par la ville de Grenoble, la construction d'un nouveau conservatoire à Bourgoin-Jallieu par la CAPI - Communauté d'agglomération Porte de l'Isère).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
18 515 270 €	18 725 490 €
RECETTES	RECETTES
321 850 €	106 960 €

COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE CONTEXTE

Des coopérations historiques avec trois territoires dont deux au Sénégal (Département de Kédougou et Réserve naturelle du Boundou) et une en Arménie (Préfecture du Guégharkunik).

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement des conventions de partenariat avec ces territoires.

Les partenaires ont exprimé des souhaits de nouveaux projets et thématiques à partager, faisant suite aux changements des responsables de ces institutions partenaires.

CHIFFRES CLÉS

Environ 30 projets de coopération internationale soutenus chaque année

250 collégiens isérois et sénégalais échangent chaque année dans le cadre du programme « Regards croisés »

Environ 4 missions par an : missions dans les territoires partenaires ou accueils en Isère.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

La politique du Département de l'Isère en matière de coopération internationale procède d'une **volonté forte d'agir en faveur d'un développement local, durable et concerté des territoires partenaires**. Cet acte de solidarité se traduira en 2024 par de nombreuses initiatives concrètes dans des domaines divers, assurées par des opérateurs aguerris.

Les actions avec les trois territoires partenaires en Arménie et au Sénégal mobiliseront 312 K€. Ces trois coopérations décentralisées se poursuivent dans une confiance mutuelle et avec des ambitions de projets nouveaux ou plus structurants. Le budget 2024 permettra la mise en œuvre de ces nouveaux axes de travail tout en renforçant ceux existants.

- **Sénégal / Département de Kédougou** : démarrage d'un **programme 2024-2027 d'amélioration d'accès à l'eau potable et l'assainissement** porté directement par les deux Départements et cofinancé par l'Agence française de développement. Ce lancement de projet se traduit par la création d'une autorisation de programme de 2 M€ en dépenses (investissement) et d'une autorisation de programme de 1,85 M€ en recettes. L'année sera aussi marquée par l'ouverture d'une exposition au Musée dauphinois sur le Pays Bassari (territoire du sud-est du Sénégal) et l'implication dans des actions culturelles orchestrées en écho en Isère, ainsi que par la structuration de nouveaux partenariats facilitant le développement économique ou encore l'accompagnement des femmes. Les projets dans le domaine de la santé, de l'éducation à la citoyenneté mondiale et les échanges institutionnels se prolongeront,

suite des projets : suivis écologiques des espèces, éducation à l'environnement des scolaires, actions de développement local. Est également prévu le développement d'un projet ambitieux autour de la gestion des déchets et un projet d'accès à l'eau potable dans les établissements scolaires,

- **Arménie / Préfecture du Guégharkunik** : le Département amplifiera son action et son soutien au bénéfice de ce pays et de ce partenaire. Il s'agit de renforcer les projets en direction de la santé pour répondre aux besoins, mais également en matière de francophonie, de tourisme et de culture. Une réflexion sera initiée pour contribuer à des échanges d'expertise dans le domaine agricole. Le projet transversal et structurant de développement du tourisme de randonnée en Arménie verra son ambition revue à la hausse avec l'intégration de nouveaux partenaires financiers et d'autres collectivités territoriales.

En matière de relations internationales, le Département s'est engagé dans le soutien de projets de coopération internationale menés par les acteurs du territoire. Il les mobilise grâce à un appel à projets annuel qui se décline en 2 volets et qui promeut ainsi, d'une part les actions de coopération culturelle et d'autre part les actions d'éducation à la citoyenneté, pouvant être menées en Isère, en Arménie ou au Sénégal. Pour l'année 2024, c'est une enveloppe de 40 K€ qui est réservée.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
362 800 €	200 000 €
RECETTES	RECETTES
60 350 €	200 000 €

- **Sénégal / Réserve du Boundou** : grâce à un partenariat original copiloté avec la politique environnement, cette réserve est dotée du statut d'Espace naturel sensible jusqu'en 2029. L'année 2024 sera consacrée à **l'accompagnement du renouvellement du plan de gestion de la réserve** et la pour-

SÉCURITÉ

LE CONTEXTE

Le Département de l'Isère se caractérise par la présence de nombreux risques majeurs, naturels et technologiques, mais aussi par les risques liés aux différentes activités des populations sur son territoire (déplacements, vie sociale et professionnelle, activités de loisirs et saisonnières,...). À ces risques, vient aussi s'ajouter, ces dernières années, la récurrence d'événements, dont certains qualifiés d'exceptionnels (vagues de chaleurs successives, sécheresses et feux de végétaux à répétition,...) en lien avec les conséquences du changement climatique.

Le Département, en tant qu'acteur de la coproduction de sécurité, agit pour préserver la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement sur le territoire isérois.

CHIFFRES CLÉS

1 277 513 habitants auxquels il faut ajouter les populations touristiques saisonnières

512 communes dont 510 sont concernées par au moins un risque majeur

Pompiers de l'Isère (2022) :
85 515 interventions réalisées,
5 356 agents dont 858 sapeurs-pompiers professionnels,
4 233 sapeurs-pompiers volontaires et 265 personnels administratifs et techniques spécialisés.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Le Département conforte son soutien aux sapeurs-pompiers isérois, premiers acteurs de la politique publique de sécurité civile du territoire, en augmentant, pour la deuxième année consécutive, sa contribution au Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS 38). **Pour 2024, la contribution départementale sera de 60,78 M€ correspondant à une hausse de près de 5% de BP à BP.** Cette hausse, au-delà de permettre au SDIS 38 de faire face aux différentes augmentations réglementaires ou conjoncturelles, doit aussi lui permettre la mise en œuvre de ses orientations stratégiques issues de ses documents cadres et de planification. *In fine* cette augmentation permet d'accompagner le SDIS 38 dans l'anticipation et l'adaptation aux nouveaux enjeux tout en garantissant le maintien d'un service public de secours de qualité.

Le Département s'engage aussi auprès du SDIS pour le soutenir dans la mise en œuvre de son Plan pluriannuel d'investissement avec le vote d'une autorisation de programme de 20 M€ sur la période 2024-2027. L'objectif commun est de poursuivre les opérations en matière de patrimoine immobilier, d'équipements, de transformation numérique qui répondent aux objectifs opérationnels définis dans le cadre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et qui permettent de garantir une qualité, une équité et une efficacité de traitement des missions de sécurité civile auprès de tous les Isérois.

En parallèle, le Département maintient son soutien aux autres acteurs de la sécurité civile dont l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Isère et les sections iséroises des jeunes sapeurs-pompiers. Il poursuit également la mise en œuvre de son dispositif structuré de soutien aux associations agréées de sécurité civile iséroises voté en juin 2023 (55 K€).

Dans le cadre des autres axes de sa politique sécurité, **le Département intervient avec et auprès des partenaires**

qui œuvrent à la sécurité des Isérois, en accompagnant les communes et leurs groupements via le renforcement du subventionnement des dispositifs de vidéoprotection sur les espaces publics, dispositif voté en juin 2023 et en confortant ses liens et actions avec les forces de sécurité intérieure (convention de partenariat de sécurité publique) notamment en ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes.

Le Département va, par ailleurs, promouvoir le développement des actions d'appropriation de la culture du risque, de la gestion de crise et de résilience à destination des élus, des communes et des citoyens isérois en lien avec les actions de partenaires (ex : Institut des risques majeurs - IRMa) et parfois en corrélation avec d'autres thématiques départementales (inondations, Commissions locales d'information auprès des installations nucléaires,...).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
60 808 000 €	592 000 €
RECETTES	RECETTES
-	-

RESSOURCES HUMAINES

LE CONTEXTE

Le budget ressources humaines regroupe l'ensemble des éléments de rémunération, des frais de formation, de recrutements, de prévention et d'amélioration des conditions de travail ainsi que le financement des œuvres sociales des 4 700 agents du Département. Par ailleurs, ce budget intègre les subventions et autres conventions concernant les mises à disposition de personnels ou les participations aux associations en lien avec la collectivité.

Pour l'année 2024, il prend en compte les mesures et réformes touchant la rémunération des agents. Ainsi les dépenses intègrent les effets pluriannuels des évolutions réglementaires décidées en 2023 : augmentation de la valeur du point d'indice (+ 1,5 %, soit 2,4 M€/an), hausses successives du SMIC de 4 %, 5 points d'indice supplémentaires pour certains grades au 1^{er} janvier 2024 (1,45 M€), mesures spécifiques « bas de grille » (600 K€/an).

CHIFFRES CLÉS

+ 30 % : hausse du taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap de 2020 à 2022

328 agents ont bénéficié d'une promotion en 2023

Égalité professionnelle F/H : 71 % (part des femmes parmi les promovables) et 72 % (part des femmes ayant bénéficié d'un avancement de grade sur la totalité des promus)

10 833 abonnés au compte LinkedIn du Département (+ 3 600 en 1 an)

3 400 : nombre d'agents ayant suivi au moins 1 formation en 2022

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

Dans ce contexte la stratégie ressources humaines 2024 entend veiller à la juste allocation des moyens humains, tout en contribuant à soutenir l'action des services départementaux, via des actions d'appui et de conseil en termes d'organisation et d'adaptation des ressources humaines et conditions de travail.

Au-delà de ses dépenses dédiées à la rémunération des agents, ce budget permet de déployer un volet essentiel en faveur de la politique inclusive (apprentissage, handicap et précarité) : accueil de 67 apprentis, mobilisation de l'ensemble des dispositifs de contrats aidés (13 Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État), 26 Parcours emploi compétences dont 12 dans les brigades environnementales). Et 2024 sera l'année de renouvellement du conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), afin d'intensifier nos actions en faveur des personnes en situation de handicap, avec un taux d'emploi qui progresse chaque année et dépasse désormais les 5 %.

De nouvelles actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail viendront étoffer les dispositifs déjà en place, notamment sur la prévention des risques psycho-sociaux et organisationnels et sur l'adaptabilité ergonomique des postes de travail (170 K€). Le Département va également expérimenter les aides humaines (50 K€) afin de pallier les inaptitudes de certains agents, tout en mobilisant des crédits d'investissement supplémentaires pour financer les aménagements de poste.

Le budget ressources humaines permettra également d'augmenter les prestations sociales d'aide à la restauration des agents (500 K€). En réaction au contexte socio-économique, les secours d'urgence au profit des personnels les plus précaires sont réhaussés de 50 % et la collectivité a décidé de verser la prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat (1,75 M€).

Enfin, le Département souhaite développer son attractivité ressources humaines : reconnaissance de l'ancienneté des contractuels, ré-évaluation à 4 ans du régime indemnitaire, actions de communication, valorisation des métiers en tension, offre de formation dédiée aux dynamiques collectives et collaboratives, structuration des actions en faveur du maintien dans l'emploi, appui et conseil aux managers.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
234 350 100 €	58 500 €
RECETTES	RECETTES
3 131 183 €	-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE CONTEXTE

Cette année encore, la hausse des prix impacte sensiblement le budget départemental : carburant, électricité, pièces détachées pour les véhicules, papier, denrées alimentaires sont autant de postes subissant des hausses importantes.

Les émeutes et les nombreuses catastrophes naturelles des derniers mois touchent fortement les compagnies d'assurance, qui pratiquent toutes des revalorisations tarifaires conséquentes, voire des ajustements de contrats.

Soucieux de réduire son empreinte carbone, le Département poursuit sa politique de transition énergétique en consacrant 30 % du volume renouvelé en véhicules électriques. Le maillage de bornes de recharge se développe sur l'ensemble du territoire.

Le Département avance dans ses initiatives de dématérialisation, visant ainsi à offrir de nouveaux services en ligne à ses usagers et répondre aux besoins de ses agents en termes de modernisation de leurs outils de travail. Cette transition numérique expose toutefois à de nouvelles vulnérabilités et menaces en matière de cybersécurité, nécessitant une vigilance accrue.

CHIFFRES CLÉS

133 véhicules électriques
400 participants aux assises de l'achat public
32 adhérents à la Centrale d'achat du Département de l'Isère au 13 octobre 2023
Règlement général de protection : 278 traitements inscrits
139 applications métiers, 2 764 PC portables, 1 472 PC fixes

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

La politique administration générale comprend les crédits nécessaires au fonctionnement courant de l'administration, les déplacements des agents, la documentation, la commande publique, les matériels et moyens généraux, mais aussi les dépenses liées aux médias (Le Mag, Intranet...) et aux actions favorisant la valorisation et la cohésion des agents. Ce budget couvre également les activités d'audit, de gestion des risques, d'évaluation des politiques publiques ainsi que le fonctionnement des assemblées. Il englobe enfin les actions en matière de relation usagers permettant de poursuivre les démarches d'amélioration du parcours usager, de mise en réseau et de médiation numérique.

2,8 M€ permettront d'assurer le fonctionnement quotidien de l'administration, achat de fournitures de bureaux et d'entretien, prestations de nettoyage des locaux, frais d'impression ou encore achat de vêtements de travail et équipements de protection individuelle. La gestion (maintien et renouvellement) de notre flotte automobile disposera d'un budget de 1,2 M€ en fonctionnement et 2,8 M€ en investissement, notamment pour permettre l'achat de véhicules légers et véhicules utilitaires légers. Nous prévoyons une recette de 250 K€ due à la cession de véhicules en fin de vie.

En 2024, un budget de 245 K€ en fonctionnement et de 25 K€ en investissement sera consacré au déploiement du plan de mobilité incitant aux mobilités douces et collectives.

Le Département continue ses efforts dans les projets de dématérialisation avec un budget de 5,3 M€ dédié à la création de nouveaux services en ligne ainsi qu'à la maintenance et la modernisation du parc d'applications informatiques. Parallèlement, un budget de 4,2 M€ est alloué à la mise à jour et à l'entretien des logiciels et des infrastructures techniques. Ce montant comprend des investissements en matière

de sécurité avec notamment des outils de détection et de gestion des incidents, visant à protéger le système d'information contre les menaces courantes.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
23 029 690 €	8 559 000 €
RECETTES	RECETTES
103 515 €	250 000 €

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LE CONTEXTE

Après la crise sanitaire, la hausse des matières premières et les ruptures d'approvisionnement, plusieurs de nos chantiers sont malheureusement confrontés à des défaillances d'entreprises qui impactent les délais globaux de réalisation et engendrent souvent des surcoûts.

La situation du marché de l'énergie conforte les choix du Département engagés depuis plusieurs années en matière de rénovation énergétique et incite à aller plus loin dans le déploiement des énergies renouvelables.

L'action du Département s'appuie sur une gestion responsable de son patrimoine en réalisant des investissements destinés à l'amélioration du confort des occupants et des conditions de travail des agents mais aussi en recourant à des matériaux bio-sourcés ou en visant une maintenance simplifiée pour une meilleure efficacité.

L'impact de l'augmentation du coût de l'énergie est encore sensible cette année avec des prévisions fondées sur des hausses variant de + 5 % pour le bois à + 20 % pour l'électricité et même + 50 % pour le gaz.

CHIFFRES CLÉS

10 directions départementales ou territoriales sont concernées par le projet de modernisation des espaces de travail.

4 630 m² de panneaux photovoltaïques sont installés sur les toitures des bâtiments départementaux produisant l'équivalent de 800 MWh/an.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2024

La politique des bâtiments départementaux intègre la maintenance et la gestion courante des bâtiments ainsi que les programmes de construction et rénovation des bâtiments administratifs.

Le budget de fonctionnement prévu pour 2024 permettra de faire face aux dépenses courantes qui sont réévaluées afin de prendre en compte la revalorisation automatique de 2,5 % du coût de nettoyage des locaux et l'augmentation du prix des fluides avec toutes les incertitudes liées au contexte international.

En investissement, plus de 11 M€ seront consacrés à des études, travaux de maintenance ou travaux structurants comme la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département dont les travaux s'achèveront au printemps 2024, le Service local de solidarité à Vizille, la réhabilitation du centre de santé départemental à Grenoble ou encore la Maison des sports (dont les travaux devraient débuter au 4^e trimestre 2024). Le restaurant administratif géré par l'Association du personnel sera également concerné par des travaux d'amélioration. L'année 2024 verra, par ailleurs, le lancement du Marché global de performance (MGP) pour la construction de la nouvelle Maison du Département de la Bièvre à La Côte-Saint-André, avec l'objectif d'en faire un démonstrateur de savoir-faire en matière de béton bas carbone.

L'acquisition de plusieurs terrains est programmée dans le cadre de nos opérations (Centres d'entretien routier de Monestier-du-Percy et de Saint-Jean-de-Bournay) ainsi que l'acquisition d'un local rue Champollion à Grenoble, jusque-là en location.

Sur le plan des recettes, une gestion optimisée du patrimoine départemental permet d'envisager plus de 2 M€ en investissement liés à la cession du foyer départemental de La Côte-Saint-André, du centre d'entretien routier de Vinay et d'un terrain bâti à Charavines (ex site de fouilles) et 900 K€ en fonctionnement en grande partie liés à la location de nos biens.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
10 606 037 €	11 175 114,73 €
RECETTES	RECETTES
912 289 €	2 110 000 €

2024

RAPPORT BUDGET PRIMITIF DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Hôtel du Département
7, rue Fantin-Latour - CS 41096
38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 38 38

WWW.ISERE.FR

